



# BOUGER LES LIGNES

TRACER NOS POLITIQUES CULTURELLES  
POUR LE 21<sup>e</sup> SIÈCLE

  
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

1

**COUPOLE « ARTISTES AU CENTRE »**  
**Synthèse intermédiaire**  
Septembre 2015

---

## STRUCTURE DE LA SYNTHÈSE INTERMÉDIAIRE

**Partie 1 : BOUGER LES LIGNES**

**Partie 2 : LIRE ENTRE LES LIGNES**

**Partie 3 : DES LIGNES À BOUGER – NOUVEAUX PARADIGMES**

**Partie 4 : LIGNE D’HORIZON – PERSPECTIVES**

Bouger les Lignes est une initiative de la Ministre de la Culture, Madame Joëlle MILQUET, réalisée en collaboration avec l’Observatoire des Politiques culturelles et l’Administration Générale de la Culture, avec le soutien de PointCulture.

*Etape de travail issue d’un premier tour de consultation, soumise aux secteurs culturel et artistique avant d’aller plus/trop loin.  
Catalogue de toute la matière brassée qui précise, notamment, les enjeux, pistes et mesures de la synthèse proposée par la Coupole.*

## **PARTIE 1**

### ***BOUGER LES LIGNES***

L'opération participative et consultative Bouger les lignes, annoncée ce 19 janvier au Théâtre national<sup>1</sup>, vise à adapter notre politique culturelle aux évolutions de la société. Elle entend construire avec les artistes et le secteur culturel, la nouvelle offre culturelle du XXIème siècle, pour des créateurs et des publics du XXIème siècle, avec des institutions du XXIème siècle.

Bouger les Lignes n'est pas un nouveau gadget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bouger les Lignes s'inscrit dans la Déclaration de Politique communautaire 2014-2019 votée, partagée et portée par l'ensemble des partis de la majorité, par l'ensemble des Ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'ensemble de son Gouvernement.<sup>2</sup> C'est aussi sur les capacités opérationnelles et décisionnelles de Bouger les Lignes que la politique culturelle de notre Fédération sera évaluée.

En faisant émerger la parole collective à travers des préoccupations individuelles, nous souhaitons provoquer la mutualisation des ressources et des besoins, mais aussi le changement des paradigmes au sein des publics, des acteurs culturels, des fonctionnaires, des cabinets, des pouvoirs locaux...

Un dispositif d'évaluation permanente, une coordination globale et un suivi régulier auprès du secteur garantiront la transparence, le succès et la mise en œuvre des fruits de notre démarche collective.

---

<sup>1</sup> Le discours de lancement prononcé par la Ministre le 19 janvier 2015, au Théâtre national, est téléchargeable dans son intégralité à l'adresse <http://www.tracernospolitiquesculturelles.be/le-discours/>

<sup>2</sup> Le document intégral est téléchargeable suivant le lien <http://gouvernement.cfwb.be/d-claration-de-politique-communautaire-2014-2019-f-d-rer-pour-r-ussir>

## 1. TROIS OBJECTIFS

Pour écrire et mettre en œuvre une nouvelle politique culturelle en phase avec les enjeux du XXIème siècle en Fédération Wallonie-Bruxelles, trois objectifs doivent être atteints en concertation avec le secteur :

3

### 1.1. Déployer une nouvelle offre culturelle

Il faut avant tout déplacer le curseur sur la création et l'artiste au lieu de le mettre sur l'institution et donc préparer un plan d'action de soutien aux artistes et d'investissement dans la création. Il s'agira aussi de conclure une nouvelle alliance école-culture, d'écrire la stratégie culturelle numérique francophone et de s'insérer dans l'économie créative.

### 1.2. Soutenir une nouvelle demande

En investissant dans les publics et dans leur renouvellement et ce, notamment, en assurant la diversité culturelle et en développant une nouvelle politique de démocratisation/d'accessibilité.

### 1.3. Construire une nouvelle gouvernance

Et définir un nouveau paysage culturel simplifié, optimisé, coordonné et décloisonné ; en adéquation avec les expériences et les besoins du terrain et de l'administration communautaire ; mettre en place une politique culturelle juste et efficace qui tiennent compte aussi des contraintes budgétaires et institutionnelles.

## 2. UNE CONCERTATION PROSPECTIVE PRAGMATIQUE

La méthode choisie est celle d'une concertation prospective pragmatique organisée autour de six couples thématiques dont les travaux démarreront successivement à partir de mars 2015.

**Concertation** : Repenser notre politique culturelle, « Bouger les lignes », n'est rationnel qu'en relation étroite avec les expériences individuelles des acteurs de terrain, mises en perspective par la parole collective, les réalités administratives et budgétaires. C'est dans un souci d'adéquation avec ces réalités croisées, dans une préoccupation démocratique, dans une volonté sincère d'avancer en toute transparence et de construire avec eux leur cadre de travail et de développement, que la Ministre de la Culture a décidé de permettre aux acteurs professionnels, à l'administration, aux décideurs publics et aux citoyens de travailler ensemble.

**Prospective** : La participation doit donner plus de sens que si on ne la faisait pas... L'exercice doit nous amener à changer les paradigmes, à penser des stratégies d'avenir innovantes et créatives, à court, moyen et long terme, dans un environnement en évolution constante.

**Pragmatique** : Si des thématiques de base de la concertation sont déjà définies, les six couples ont pour mission de produire *in fine* des rapports nourris contenant des propositions précises, éprouvées et détaillées permettant à la Ministre de lancer des plans d'actions nouveaux et concrets.

## 3. DES D'ÉCHANGES INTERCONNECTÉS

Cette concertation privilégie une approche transversale qui dépasse les frontières classiques des pratiques artistiques. Elle s'organise et se construit autour de :

- **Six couples de travail ouvertes et interconnectées**

LES COUPOLES	LES MISSIONS
<i>Artistes au centre</i>	Présenter un plan de soutien aux artistes.
<i>Alliance culture-école</i>	Présenter un programme complet « culture dans l'école » et « école dans la culture ».
<i>Démocratie et diversité culturelles</i>	Présenter une nouvelle stratégie <ul style="list-style-type: none"><li>- d'accès aux droits culturels des nouveaux publics et des publics éloignés de la culture ;</li><li>- de promotion de la diversité culturelle liée à la diversité interculturelle de la population.</li></ul>
<i>Plan culturel numérique</i>	Présenter un plan culturel numérique intégré avec les initiatives des autres niveaux de pouvoir.
<i>Entrepreneuriat culturel</i>	Déployer de nouveaux outils de soutien au déploiement culturel tout en

	évitant les dérives d'une marchandisation de la culture.
<b>Nouvelle gouvernance</b>	Tracer les lignes d'une nouvelle gouvernance des politiques culturelles.

▪ **Trois espaces consultatifs qui se questionnent et se répondent**

- un comité de pilotage interdisciplinaire et intersectoriel ;
- six coupoles de travail ouvertes déclinées en ateliers thématiques ;
- un site internet et une page Facebook.

Tous les outils sont développés pour que ce grand chantier soit partagé par le plus grand nombre et significatif des enjeux actuels pour la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. La démarche participative doit être transparente et tout le monde doit pouvoir rejoindre le train à tout moment et recevoir les informations. Il est important que chacun se positionne de façon positive et constructive pour aborder la démarche et lui donner les chances d'aboutir sur une politique culturelle réellement innovante et au service des créateurs, des diffuseurs et des publics.

La conjonction de ces espaces d'échanges interconnectés garantira le croisement des travaux et la participation du plus grand nombre, selon les possibilités, disponibilités, centres d'intérêts et préoccupations de chacun.

Pour que la consultation soit la plus participative possible, il est essentiel que les informations glissent vers et à partir des artistes, des membres des ORUA (Organisations représentatives des Usagers agréées), des écoles d'art, de PointCulture, des Commissions, des Conseils d'orientation des Centre Culturels, des Assemblées générales, de toute instance ou individu concerné par les secteurs artistiques, culturels et créatifs. De son côté, la Ministre assurera la transmission au plus grand nombre via la démarche ici décrite, par voie de presse, à travers la toile, grâce aux maillages existants et à construire.

## **PARTIE 2**

### **LIRE ENTRE LES LIGNES**

## **1. COMPOSITION & RESSOURCES DE LA COUPOLE « Artistes au centre »**

### **1.1. Composition de la coupole**

Deux co-présidents :

- Christine PIREAUX
- Fabrice MURGIA, Cie Artara

Les membres :

- Gabriel ALLOING, Ferme du Biéreau
- Elodie ANTOINE, Plasticienne
- Olivier BATTESTI, Mamemo
- Claude FAFCHAMPS, Cie du Singe nu
- Pierre HEMPTINNE, PointCulture
- Delphine NOËLS, Hors-Champ
- Stéphane OLIVIER, Cie Transquinquennal
- Gaëtan VANDEPLAS, Guichet des Arts
- Anne VANWEDDINGEN, SACD-SCAM

### **1.2. Ressources de la coupole**

La coordinatrice de « Bouger les Lignes » : Mélanie DE GROOTE

Une représentante du Cabinet :

- Céline RENCHON, Conseillère (politiques transversales, pluridisciplinaires, danse)

Le garant méthodologique : Michel GUERIN, Observatoire des Politiques culturelles

Des représentants de l'Administration Générale de la Culture :

- Atelier Aide à la création et accompagnement des artistes : Pol MARESCHAL
- Atelier Statut, emploi, formation (sous-groupe Statut) : Jean-Philippe VAN AELBROUCK
- Atelier Statut, emploi, formation (sous-groupe emploi, formation) : France LEBON
- Atelier Promotion des artistes : Jeanne BRUNFAUT, Jean-Philippe VAN AELBROUCK
- Atelier Diffusion de l'offre culturelle : Lionel LARUE, Jeanne BRUNFAUT, Sophie LÉVÊQUE

Des invités ponctuels en raison de leur expertise et expérience

Le pilotage de la coupole : la Maison des Auteurs

## 2. LE CAHIER DES CHARGES

### 2.1. Atelier Aide à la création et accompagnement des artistes

#### ▪ *Co-présidence*

Anne VANWEDDINGEN (SACD –SCAM)

Stéphane OLIVIER (Compagnie Transquinquennal)

#### ▪ *Lancement*

Lundi 23 mars

#### ▪ *Thèmes de base*

- Renforcement de l'aide à la création dans l'ensemble des disciplines et dans des disciplines prioritaires à définir, déploiement de la recherche et innovation artistique.
- Renforcement et déploiement de services et structures cohérents et efficaces décentralisés d'accompagnement personnalisé de l'artiste qui assurent l'harmonie d'un « parcours artistique » (de l'écriture à la diffusion de l'œuvre, promotion, exportation au niveau local et international). L'idée d'un lieu de services décentralisé, sorte de guichet unique sur le modèle du Guichet des Arts à Bruxelles et en Wallonie, ou des steunpunten et kunstenloket en Flandre, en offrant les services manquants et en renforçant des partenariats intégrés avec les différents prestataires publics, privés ou associatifs, doit être envisagé afin que l'ensemble des disciplines du monde artistique et des différentes étapes de la création à la diffusion soient intégrées dans ces dispositifs. A partir de ces guichets, il serait également opportun d'envisager notamment la mise à disposition, dans des lieux communs à la création et à la promotion à Bruxelles et en Wallonie, des pépinières artistiques (à l'instar du Rockerill à Charleroi, des anciens Abattoirs à Namur, de la Friche Belle de Mai à Marseille), des pôles créatifs où peuvent se retrouver créateurs, techniciens, musiciens, producteurs, encadrants, gestionnaires, comprenant des espaces de coworking, de création et de répétition, de rencontres, de résidences d'artistes.
- Nouveaux dispositifs de formation continue pour les auteurs, comme c'est le cas en France, afin de rendre leurs projets plus originaux, plus solides et plus innovants et les encourager à tirer parti plus systématiquement des évolutions technologiques constantes dans le secteur de la création, en étant proactifs dans l'exploration de nouvelles pistes d'expérimentation, au-delà de leur réseau, de leur secteur artistique et de leurs pratiques habituelles. De la même manière, il sera demandé aux opérateurs, via les critères de subventionnement et dans le cadre des contrats-programmes, de valoriser, soutenir, développer, diffuser et accompagner les trajectoires et œuvres d'artistes de notre communauté.
- Intégration, valorisation et rémunération plus importante de la création au sein des contrats-programmes, des politiques de l'emploi et des différentes politiques mises en place.

## 2.2. Atelier Statut, emploi et formation des artistes

### ▪ *Co-présidence*

Gaëtan VANDEPLAS (Guichet des Arts)

Gabriel ALLOING (Ferme du Biéreau)

Delphine NOËLS (Hors-Champ)

### ▪ *Lancement*

Vendredi 3 avril

### ▪ *Thèmes de base*

- Renforcement des politiques d'emploi, des conditions de travail, des artistes et intermittents dans les différentes filières depuis la formation jusqu'à la pratique du métier.
- Renforcement du statut social et fiscal.
- Renforcement des obligations en matière d'emploi via les contrats-programmes ou la réglementation.
- Propositions de nouveaux schémas porteurs d'avenir pour le développement et la pérennisation de l'emploi artistique, de nouvelles responsabilités des opérateurs, de nouveaux liens entre institutions, créateurs et artistes, de nouveaux débouchés à imaginer et encourager, des formations à déployer, des méthodes de transmission des savoirs innovantes, des pratiques professionnelles de demain.

### ▪ *Deux sous-groupes*

- Le sous-groupe Statut – présidé par Gaëtan VANDEPLAS
- Le sous-groupe Emploi et formation – présidé par Gabriel ALLOING



## 2.3. Atelier Promotion des artistes

### ▪ *Co-présidence*

Pierre HEMPTINNE (PointCulture)

Elodie ANTOINE (plasticienne)

### ▪ *Lancement*

Vendredi 27 mars

### ▪ *Thèmes de base*

- Evaluer la pratique promotionnelle et le rôle des médias dans la promotion des créateurs et des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Repenser notre politique de promotion et déployer une stratégie via différents plans d'actions notamment en lien avec les médias et la RTBF.
- Renforcer la mise en valeur des créateurs et des artistes par des plans professionnels couvrant les différents secteurs et dans l'élaboration des contrats-programmes ou des conventions.

## 2.4. Atelier Diffusion de l'offre culturelle

### ▪ *Co-présidence*

Claude FAFCHAMPS (Compagnie du Singe nu)

Olivier BATESTTI (Mamemo)

### ▪ *Lancement*

Vendredi 20 mars

### ▪ *Thèmes de base*

- Harmoniser, renforcer et réformer les politiques d'aide à la diffusion.
- Renforcer le rôle des centres culturels et des festivals subventionnés dans la promotion des talents de la Fédération.
- Déployer une politique de diffusion via une stratégie nouvelle avec les médias.
- Déployer un réseau de petits lieux de diffusion.
- Réformer le système Art et Vie qui a fait ses preuves mais qui doit faire l'objet d'une réforme profonde.
- Déployer une nouvelle stratégie collective de diffusion du cinéma sur base d'un partenariat entre opérateurs (créateurs, exploitants, producteurs, distributeurs, opérateurs culturels, monde associatif, écoles...) pour permettre une meilleure rencontre entre notre cinéma et son public.

## 2.5. Atelier Soutien à l'exportation

La présence de nos artistes à l'étranger doit être renforcée. Il faut favoriser leur accès à de nouveaux marchés et contribuer ainsi à nourrir leur créativité.

Cet atelier, piloté par un représentant du Ministre-Président ayant en charge les relations internationales et un artiste, entend aborder, en lien avec les représentants de la politique culturelle et de la politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le besoin vital d'internationaliser notre politique culturelle et d'ouvrir les portes du monde à nos artistes par une stratégie de promotion transversale plus proactive, plus visionnaire et dynamique, et la mise sur pied d'une nouvelle stratégie de partenariats et de rayonnement international visant la promotion de nos créateurs et artistes, et celle de leurs projets.

10

# 3. LA PARTICIPATION ET LES CONTRIBUTIONS

## 3.1. Fonctionnement des ateliers

Cinq ateliers nourrissent la coupole « Artistes au centre ».

Les ateliers sont ouverts à tous sur simple inscription sur le site [www.tracernospolitiquesculturelles.be](http://www.tracernospolitiquesculturelles.be). Les inscriptions impliquent la volonté de participer de manière positive, constructive et régulière au processus participatif. Au total, plus de 800 personnes sont inscrites à la consultation.

Outre les réunions de travail, les co-présidents d'ateliers sollicitent des contributions auprès de leurs membres, de différents organes, institutions, experts, témoins... Ils organisent des séances de travail et des séances publiques, pour recueillir des idées et/ou détailler l'état d'avancement de leurs réflexions.

Chaque atelier a débuté ses travaux au départ d'un forum public à PointCulture (Bruxelles) et a rassemblé entre 60 et 80 participants. Sur base des thématiques évoquées en séance publique, une fiche de travail a été rédigée et a servi de base aux discussions suivantes.

Les ateliers se sont réunis en moyenne 4 fois, à travers le réseau des PointCulture répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre mars et juin 2015. La participation à ces ateliers a été à fréquence et à fréquentation variables de l'un à l'autre.

Nous avons aussi reçu de nombreuses contributions écrites d'individus, de collectifs, de structures et de fédérations. Toutes ces contributions ont également été intégrées à la synthèse intermédiaire de la coupole et sont consultables sur le site de Bouger les Lignes. D'autres contributions doivent encore nous parvenir dont celles des associations représentatives des centres culturels.

- ***Atelier Aide à la création et accompagnement des artistes***

Cet atelier a été à la rencontre des différentes disciplines pour en assurer la représentativité. Sur base des recommandations et propositions, les co-présidents ont également testé un cadre de vérification et de validation des priorités pour faciliter le passage au concret et aux effets attendus.

La grande préoccupation exprimée lors des rencontres reste la question du statut. En effet, elle contient toutes les autres.

Deux temporalités ont guidé leurs réflexions : la carrière de l'artiste et les projets.

- ***Atelier Statut, emploi et formation des artistes***

Cet atelier ne s'est pas réuni, par manque de disponibilité.

Le sous-groupe Statut est composé d'experts et de représentants du secteur actifs sur cette question depuis plusieurs années. La technicité de cette thématique les a amenés à poursuivre leurs travaux au sein d'un cercle d'initiés.

Le sous-groupe Emploi et formation souhaite s'entourer de professionnels de ces questions et solliciter une étude de l'existant avant de s'aventurer dans une consultation hors cadre. Difficile de partir d'une page blanche dans ces matières, effectivement !

Les co-présidents ont néanmoins déjà remis une note d'ordre méthodologique essentiellement, rédigée par un panel représentatif des arts de la scène. Le contenu figure également dans la synthèse intermédiaire.

- ***Atelier Promotion des artistes***

Les participants à cet atelier étaient représentatifs du débat (théâtre, musique et arts plastiques).

Les recommandations qui en émanent sont concrètes et fouillées. Elles visent une plus grande connectivité et une plus grande visibilité des artistes.

- ***Atelier Diffusion de l'offre culturelle***

Cet atelier a rencontré un vif succès et a suscité des échanges parfois passionnés, souvent constructifs. Il est également représentatif et a produit un grand nombre de propositions qui seront à éprouver dans un second temps quant à leur exhaustivité et à leur faisabilité.

La question centrale et récurrente de cet atelier est la place de l'administration et du politique dans la chaîne de diffusion.

- ***Atelier Soutien de la présence des artistes à l'étranger***

C'est Wallonie-Bruxelles International (WBI) qui a piloté les échanges. WBI se chargera du rapport spécifique, abordant la question sous l'angle méthodologique et opérationnel.

## 3.2. Elaboration du contenu

Le processus repose sur des moments de consultation publique couplés à des réunions de travail destinées à compléter, approfondir et enrichir les témoignages recueillis ; à tester les premières propositions concrètes.

Les étapes de l'élaboration du contenu :

- Atelier de lancement pour permettre à la parole individuelle de s'exprimer et faire émerger les premières préoccupations et réflexions.
- Rédaction de fiches de préoccupations sur cette base.
- Priorisation des préoccupations et rassemblement des thématiques.
- Ateliers de discussions et d'échanges sur base sur des fiches de travail.
- Synthèse intermédiaire et identification des ressources et informations à compléter.

Le processus doit garantir la représentativité des avis/témoignages récoltés ainsi que la transparence de la méthodologie et de l'évolution des réflexions.

## 4. LA SYNTHÈSE INTERMÉDIAIRE

Le premier tour d'horizon de Bouger les Lignes a permis aux artistes et opérateurs de se poser les bonnes questions. C'est déjà une grande partie du chemin parcourue, la garantie que l'on marche sur les bons sentiers. Reste à y répondre ensemble, à exprimer et à valider les réponses.

Au cœur de toutes ces questions, nous devons garder à l'esprit les questions qui transcendent l'ensemble de Bouger les Lignes : celle de l'amélioration des conditions de vie, de création et de travail des artistes ; celle du renforcement de leurs savoirs et de leur savoir-faire ; celle de le faire savoir.

De cette première phase de la consultation, ressortent déjà des éléments représentatifs de l'ensemble des disciplines. Certaines recommandations permettront rapidement d'embrayer le mécanisme opérationnel.

Pour le reste, les thématiques posées et les recommandations esquissées permettront de nourrir un débat à la fois spécifique (par secteur) et généraliste. Le matériel récolté sera alors confronté aux secteurs et aux techniciens de ces matières.

Ce premier travail de récolte et de synthèse était incontournable pour établir les premières pistes de travail, les grandes lignes directrices et les objectifs à atteindre.

Après la remise des premières recommandations et leur priorisation, en septembre, il conviendra d'externaliser, de poser un diagnostic pour contrer les limites du processus collectif et participatif, de faire le bilan de ce qui existe, de ce qui se passe ailleurs, avant de se lancer dans des entreprises encore trop basées sur des intuitions et des informations par trop parcellaires. L'externalisation en cours de processus et a posteriori permettra de se préserver de la force de persuasion de certains avis exprimés en ateliers ou de recommandations coup de poing transmises par écrit.

Ce premier bilan fait donc état du PPCM entre chaque atelier ; il amorce une ambition plus large annoncée dans la Déclaration de Politique communautaire et le 19 janvier au National.

## **PARTIE 3**

### ***DES LIGNES A BOUGER – NOUVEAUX PARADIGMES***

Suite au premier tour d’horizon des secteurs artistique et culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles, un matériau important s’est exprimé, duquel ressortent une synthèse intermédiaire et des lignes transversales très marquées.

Cette synthèse intermédiaire est donc une pierre à casser à destination des secteurs culturels et artistiques. Elle permet déjà de dégager les chantiers et les champs d’actions soulevés par les artistes et leurs représentants. La coupole a permis de rassembler les premières recommandations, les croisements et les transversalités entre ateliers et entre disciplines artistiques.

Les pistes explorées ici sont à géométrie variable. Certaines pourront être mises en œuvre dès cette première étape ; d’autres nécessiteront une expertise externe ; d’autres encore ne pourront prendre effet que sous réserve d’un diagnostic sectoriel plus approfondi.

Dans tous les cas, elles pourront toutes être remises en question par les individus et collectifs concernés.

Les thématiques et les propositions évoquées entre la mi-mars et la mi-juin par les participants à Bouger les Lignes se structurent autour de cinq champs d’actions :

1. Statut, formation, accompagnement et carrière
2. Lignes de vie des œuvres
3. Une administration au service des artistes et de la création
4. Les lignes budgétaires et leur répartition
5. Des partenaires à l’action culturelle en FWB

Les pages suivantes dressent donc les inquiétudes et préoccupations des secteurs artistique et culturel ; le squelette des questions à poser et des innovations à opérer. Il reviendra aux premiers concernés, dans un second temps, de mettre de la chair autour de ce squelette ; aux techniciens de le mettre en mouvement ; à l’administration de l’opérationnaliser.

Les mesures liées aux enveloppes budgétaires sont réunies dans un point spécifique pour aborder distinctement les recommandations qui impactent les subsides communautaires et leur ventilation.

## Inventaire des premières recommandations du secteur

1. STATUT, FORMATION, ACCOMPAGNEMENT ET CARRIÈRE.....	18
1.1. Définir l'artiste en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	18
1.2. Reconnaître les valeurs sociale, sociétale et économique de l'artiste .....	19
1.3. Défendre un statut juridique, social et fiscal innovant et adapté.....	20
▪ Reconnaître aux artistes un statut de créateurs d'emploi.....	21
1.4. Moderniser la formation .....	21
▪ Meilleure adéquation entre les formations et les professions.....	21
▪ Identification des nouveaux débouchés, des nouvelles filières, des nouvelles formations .....	22
1.5. Individualiser l'accompagnement .....	23
▪ Diversification des modes de transmission des savoirs, des savoir-faire et des pratiques .....	23
▪ Organisation de nouveaux dispositifs de formation continue.....	23
▪ Décentralisation de structures d'accompagnement personnalisé .....	23
1.6. Emerger et faire carrière .....	24
▪ Opération jeunes talents, artistes de demain.....	24
1.7. Une politique d'emploi.....	25
▪ Dresser un cadastre de l'emploi et du marché du travail artistique.....	25
▪ Nouvelles pratiques professionnelles et incitants à l'emploi.....	25
▪ (Re)considérer les pratiques en amateur et les programmes artistiques.....	26
2. LIGNES DE VIE DES OEUVRES.....	27
2.1. Reconnaître à chaque étape de création et de vie d'une œuvre.....	27
▪ Valoriser le travail de conception/d'écriture à toutes les étapes de production .....	27
▪ Renforcer l'artiste en tant que porteur de projet.....	28
▪ Encourager le travail de notre communauté .....	28
▪ Déployer la recherche et l'innovation artistique .....	28
▪ Encourager l'artiste-porteur de projet.....	29
2.2. Permettre à chaque artiste de faire ses preuves .....	29
▪ Réglementer les concours.....	29
▪ Systématiser les appels à projet.....	29
▪ Pousser une politique des commandes publiques.....	30
▪ Formaliser les prix .....	30
▪ Les récompenses et distinctions nationales ou locales.....	30

2.3.	Créer des outils pour promouvoir et diffuser des contenus .....	31
▪	Faciliter l'accès aux diffuseurs et aux intermédiaires .....	31
▪	Permettre aux artistes de créer et d'offrir leur contenu .....	31
▪	Instituer une politique de promotion.....	32
▪	Muer Culture.be en réseau social numérique des artistes .....	32
▪	Faciliter l'accès à la presse et aux médias en général .....	34
2.4.	Renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire .....	34
▪	Soutenir un réseau de petits lieux de création et de diffusion .....	34
▪	Développer une charte de résidence .....	35
▪	Renforcer le cahier des charges des espaces de création et de diffusion .....	35
▪	Ouvrir de nouveaux espaces médiatiques .....	36
2.5.	Améliorer la circulation des artistes et des œuvres.....	36
▪	Affiner les rapports de diffusion en FWB .....	36
▪	Soutenir les métiers de la diffusion.....	36
▪	Stimuler la diffusion extraterritoriale.....	37
2.6.	Renouveler, diversifier et faire circuler les publics .....	38
3.	Une administration au service des artistes et de la création.....	39
3.1.	Un cadre décretaal plus harmonieux .....	39
▪	Ecrire un nouveau décret transversal des Arts de la Scène – Jeune Public .....	39
3.2.	Vers une administration au service des artistes .....	39
▪	Recentrer le rôle de l'administration .....	40
▪	Moderniser l'AGC et ses outils publics.....	40
3.3.	Bouger les cases .....	40
▪	Briser les frontières .....	40
▪	Veiller à la diversité des pratiques culturelles.....	41
3.4.	Les lignes éditoriales de l'administration, des instances d'avis et des opérateurs.....	41
▪	Soutenir quels artistes et quels projets en FWB ? Pourquoi ? .....	41
▪	Déléguer les choix artistiques, à qui, comment et pour combien de temps ?.....	41
▪	Mener une réflexion transversale sur la question des jurys de sélection.....	42
3.5.	Assurer la représentativité des artistes dans les espaces de décisions .....	43
▪	Installer un comité d'experts.....	43
▪	Accompagner la création d'associations représentatives.....	43
▪	Diversifier la composition des instances d'avis.....	44
3.6.	Remplacer la sanction par l'(auto)-évaluation permanente .....	45



▪	Utiliser l'argent public pour payer les artistes .....	45
▪	Evaluer par les artistes eux-mêmes.....	45
▪	Valoriser l'argent public dans des structures de droit privé .....	45
4.	Les lignes budgétaires et leur répartition .....	46
4.1.	Répartir les budgets selon le chemin des œuvres.....	46
▪	Créer des aides à la prospection .....	46
▪	Financer la recherche et le développement.....	46
▪	Installer/renforcer les aides à la conception.....	46
▪	Subventionner les agences artistiques.....	47
4.2.	Garantir la diversité culturelle.....	47
▪	Promouvoir les différentes formes d'esthétiques .....	47
▪	Créer de l'emploi dans le numérique et les médias au bénéfice de la création .....	47
▪	Répartir les budgets équitablement sur le territoire de la FWB .....	47
4.3.	Viser le portefeuille du créateur en droite ligne .....	48
▪	Responsabilisation des fonds publics .....	48
▪	Limiter l'emprise des producteurs .....	48
▪	Faire confiance aux programmeurs .....	48
4.4.	Mutualiser les ressources et les besoins.....	49
4.5.	Inventer de nouveaux mécanismes de financement .....	50
▪	Adapter les règles et l'esprit du 1 % artistique .....	50
▪	Soutenir l'émergence de coopératives d'artistes .....	50
▪	Inciter l'investissement artistique .....	50
▪	Garantir un pourcentage des aides aux créateurs .....	50
5.	DES PARTENAIRES EN SOUTIEN À L'ACTION CULTURELLE EN FWB .....	51
5.1.	Informier et promouvoir grâce à PointCulture .....	51
5.2.	Créer et diffuser à travers le réseau des centres culturels (115) .....	51
5.3.	Lire et écrire dans les réseaux de Lecture publique.....	51
5.4.	Faire travailler nos artistes dans les Centres d'Art Dramatique.....	52
5.5.	Diffuser nos talents dans les événements récurrents (festivals) .....	52
5.6.	Travailler avec la RTBF et les télévisions communautaires.....	53
5.7.	Villes, communes et provinces.....	53

## 1. STATUT, FORMATION, ACCOMPAGNEMENT ET CARRIÈRE

La coupole a avant tout voulu poser la question des fondamentaux, à savoir celle d'une définition de l'artiste, de sa valeur et de son rôle dans la société. Ces questions resteront l'encre des prochaines étapes de Bouger les Lignes.

Les contributions de l'Union des Artistes et de l'ACLé (l'Association des auteurs de bande dessinée, des illustrateurs et des créateurs de l'édition) sont également éclairantes à ces sujets. Elles sont consultables sur le site [www.tracernospolitiquesculturelles.be](http://www.tracernospolitiquesculturelles.be) >> Ressources >> Bibliothèque >> Coupole Artistes au centre.

18

### 1.1. Définir l'artiste en Fédération Wallonie-Bruxelles

Est ici clairement posée la question de ce que désignent, juridiquement et administrativement, les mots « artiste » et « créateur ». La réponse à cette question est stratégique et permettra de définir plus spécifiquement la place que la Fédération Wallonie-Bruxelles lui donne au cœur de sa politique culturelle et donc de circonscrire la cible, le champ d'action et les priorités de Bouger les Lignes.

La place des métiers dits techniques doit aussi être clarifiée et déterminée pour fixer une fois pour toutes les partenaires techniques des artistes et aboutir enfin ces discussions qui secouent régulièrement les secteurs culturel et artistique.

L'ATPS, l'Association des Techniciens Professionnels du Spectacle vivant, n'a de cesse de répéter que le mot « artiste » est utilisé de multiples manières et pour désigner des réalités parfois très différentes. Il contribue selon elle à créer des divisions entre ceux qui le revendiquent et ceux qui en sont exclus.

Selon l'ATPS, « la confusion naît principalement de la dénomination « statut d'artiste » et de son inadéquation sémantique. Cette appellation fait référence à un mode de fonctionnement spécifique au monde des arts où le travail est la plupart du temps intermittent. Ce fonctionnement ainsi que les modalités qui lui sont attachées devraient prendre un autre nom. En attendant ce changement de terminologie, la confusion poursuit son œuvre. Plus la situation économique et sociale des gens de spectacle est mauvaise, moins il y a de solidarité. Faute de défense du secteur tant au niveau syndical, politique que professionnel, les techniciens ont vu les règles d'admission à ce statut protégé, fortement durcies. »

Dans le secteur des arts de la scène, on parle de « masses artistiques » dans lesquelles se retrouvent des postes qui vont du décor en passant par la lumière, la vidéo, le son, les maquillages, les costumes et bien évidemment les artistes, qu'ils soient interprètes ou créateurs, soit l'ensemble des métiers qui s'impliquent dans les créations artistiques.

- Définition de la masse artistique dans un contrat programme, dans des chiffres de production et d'exploitation.

Ci-après, livrée telle quelle, la réflexion d'un technicien, musicien, auteur-compositeur, ingénieur du son : « J'ai envie de dire que la technique (et la technologie) est de plus en plus intrinsèquement liée aux mécanismes de création et que c'est une vieille manière de voir les choses que de ne considérer la

technique que comme une entité séparée de l'artistique, comme un mal nécessaire et donc par extension, la séparation artiste/technicien de spectacle. Personne ne va dire à un comédien qu'il est technicien lorsqu'il manipule une caméra en direct sur le plateau, lorsqu'il enregistre une boucle de voix en direct, qu'il manipule une perche, qu'il pousse un chariot avec un projecteur, qu'il fait un changement de décor... ».

Pour alimenter encore les réflexions sémantiques à venir, voici les premières lignes du Décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la Scène (2003) :

« Le présent décret entre en vigueur au plus tard le 01 janvier 2004

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

TITRE Ier. - Définitions, champ d'application et principes généraux

Article 1er. - Pour l'application du présent décret, il faut entendre par :

1° Arts de la scène : les domaines d'expression artistique dont les créations et réalisations font appel à des artistes, artisans et techniciens et aux techniques des arts d'interprétation, et sont notamment diffusées sous la forme du spectacle vivant.

Ces domaines sont :

- a) l'art dramatique y inclus le théâtre action ;
- b) l'art chorégraphique ;
- c) la musique classique et contemporaine y inclus l'art lyrique ;
- d) les musiques d'expression non classique ;
- e) les arts forains, arts du cirque et arts de la rue. »

## 1.2. Reconnaître les valeurs sociale, sociétale et économique de l'artiste

(Re)mettre l'artiste au centre nécessite de lui rendre sa place au sein de notre société, au sein de notre système économique aussi :

- Reconnaître le rôle social et sociétal de l'artiste.
- Aborder le statut de l'artiste aussi par l'activité économique qu'il génère, directement et indirectement.
- Considérer l'artiste comme un porteur de projet.
- Désolidariser l'art et la culture de la rentabilité.

En général, la valeur économique de l'artiste est sous-évaluée. L'artiste est dévalorisé : dévalorisation financière, dévalorisation sociale, dévalorisation de l'ensemble des aspects de son travail (temps de travail, maladie, taux d'absentéisme).

C'est de cette multiple valorisation que naîtra sa reconnaissance et que s'ouvrira la voie vers un statut innovant et respectueux de son travail et de ses rythmes spécifiques.

S'il fallait ne présenter qu'une seule action dans le cadre de Bouger les lignes, elle se résumerait par : « Il faut payer les artistes ! ». De cette première valorisation découleront en effet presque toutes les autres.

C'est parce qu'il est mal ou pas payé et confiné dans un sous-statut (un statut qui n'en est pas un) que l'artiste est dévalorisé : dans ses talents, dans son rôle économique et social, dans son expertise, dans sa capacité à être un interlocuteur « adulte », dans la confiance qu'il faut lui accorder.

### 1.3. Défendre un statut juridique, social et fiscal innovant et adapté

L'actuel « statut des artistes » est révélateur de la situation de « non-droit » des artistes et il en devient un des rouages. Sur base de ces constats partagés, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit réclamer une situation juridique et sociale sécurisante pour les métiers artistiques. Pour peser et relayer les propositions du secteur, elle doit unir sa voix à celles des syndicats, des fédérations, des ORUA, des autres communautés, du Guichet des Arts...

Pour sortir les artistes de l'anxiété et de l'insécurité dans lesquelles la législation fédérale les plonge, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit contribuer et inciter le changement de paradigme. La seule issue pour rendre sa place à l'artiste dans notre société et dans notre système économique est d'imaginer autre chose, au-delà du chômage et du statut d'indépendant, d'imaginer une trajectoire sociale, un cadre hors de ces régimes, un modèle qui permet à chaque artiste de vivre et de s'épanouir.

En 2012, le statut ne concerne que 8.500 travailleurs du spectacle. Dans quelques années, ce chiffre aura fondu comme neige au soleil, si nous ne faisons pas preuve d'imagination et d'ouverture pour créer un modèle innovant et adapté aux métiers artistiques.

Une fois formés et le pied à l'étrier professionnel, une meilleure information et un statut plus respectueux et plus adapté libèrera les artistes du stress des emplois précaires qui est la réalité de la majorité d'entre eux.

Quelques pistes à éprouver, à expertiser et à formaliser :

- Déclenchement d'une « protection » sur base de l'octroi de subsides de la FWB.
- Prise en compte du temps de conception pour renforcer le statut : le statut repose trop sur le chômage ; remplacer le terme et le concept de « chômage » par « temps de recherche ».
- Création d'autres outils juridiques que les contrats et l'intérim.
- Refonte du cadre global des artistes sur un levier général comme les droits de monstration sur les expositions.
- Révision des conditions d'accès aux RPI, voire leur remplacement par autre chose.
- Valorisation des prestations qui recourent aux compétences artistiques dans la reconnaissance de l'artiste aussi (enseignement artistique, clown en hôpital, musicien intervenant...).
- Elargissement des notions d'artiste, de créateur et de prestations artistiques pour éviter les interprétations personnelles et variables.
- Régularisation de la place des artistes dans les asbl.
- Déclinaison du statut d'indépendant complémentaire au regard des rentrées irrégulières d'une année à l'autre.
- Simplification et accessibilité du statut, aussi pour les étudiants sortants.
- Reconnaissance de la multiplicité des activités artistiques et des employeurs d'un même artiste et les caractéristiques inhérentes à l'exercice de son métier.
- Alignement de la convention sur la commission paritaire 304 sur les aides aux projets.
- Réflexion sur les horaires extrêmes pour cumuler un salaire et un métier artistique.
- Humanisation des contrôles de l'ONEM ressentis aujourd'hui comme harcelants et irrespectueux de l'individu.

- Adaptation du statut des artistes enseignants de manière à encourager la poursuite de leur pratique artistique.
- **Reconnaître aux artistes un statut de créateurs d'emploi**

Plus largement, il semble nécessaire d'inventer pour les auteurs, les réalisateurs et a fortiori les auteurs-réalisateurs, un statut d'artiste leur permettant de développer des projets, d'émettre des factures, d'engendrer des recettes... sans subir l'humiliation de faire croire que ce travail est un simple loisir pour justifier leurs conditions de vie médiocres, alors qu'il débouche en réalité sur de l'emploi, emploi de l'auteur-réalisateur, emploi des autres métiers qui gravitent autour de lui dont celui de producteur.

#### 1.4. Moderniser la formation

Outre la reconnaissance et la valorisation de son travail, outre la mise en place d'un cadre juridique et fiscal en adéquation avec les contraintes de son métier, d'autres leviers donneront aux artistes les moyens techniques de leurs ambitions et de leur créativité, ainsi que les ressources juridiques, économiques et administratives qui lui permettront de se prendre en main et de gagner en autonomie.

Le contexte professionnel artistique se complexifie d'année en année. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit fédérer les artistes et mettre à leur disposition les ressources nécessaires pour qu'ils puissent appréhender leur métier et maîtriser leur carrière.

- **Meilleure adéquation entre les formations et les professions**

- Relecture du décret « Paysage » de l'enseignement supérieur.

Depuis Bologne en 2004, le décret « Paysage » est la plus grosse réforme de l'enseignement supérieur. Il émane du Ministre Jean-Claude Marcourt et de sa volonté d'organiser géographiquement l'enseignement. Il modifie les structures de l'enseignement supérieur et l'organisation des études.

La question des formateurs et de l'entourage professionnel de l'artiste est aussi posée. La formation des cadres est problématique et transversale. Dans les territoires qui ont développé la formation des cadres (gestion des affaires culturelles et artistiques), les bénéficiaires s'en ressentent dans toute la chaîne artistique et culturelle, grâce à une approche plus saine et plus professionnelle.

- La recherche de l'excellence dans nos institutions.

Nos institutions ne recherchent pas l'excellence ; elles n'en ont d'ailleurs pas une conception très claire. En Flandre, tous les directeurs de théâtres viennent de l'Université de Gand. Cela implique d'une part qu'ils se connaissent et pratiquent en réseau ; d'autre part que la fonction est professionnalisée et formée à l'ingénierie culturelle.

Un cadastre de l'enseignement supérieur structuré autour des disciplines, des nouvelles pratiques, des étapes de construction d'une œuvre et de l'environnement professionnel de l'artiste permettra de pointer les lacunes dans la formation et la professionnalisation des artistes et des métiers connexes.

L'artiste est non seulement l'artisan de ses œuvres, mais il en est aussi souvent le producteur, le régisseur, l'attaché de presse... Soit il porte seul les multiples casquettes pour créer et vendre ses œuvres ; soit d'autres profession(ne)l(s) gravitent dans son entourage :

- Déploiement des filières de formation des cadres de l'économie culturelle.
- Extension de la formation aux métiers connexes de la culture, à destination des artistes et de tous ceux qui les encadrent, y compris l'administration, les programmeurs, les directeurs d'institutions culturelles, les attachés de presse, les animateurs...
- Création d'un BAGIC des artistes (le BAGIC est une formation en deux ans à destination des personnes engagées dans l'animation et qui développent ou souhaitent développer des compétences solides, de conception et de réalisation de projets : formation en coordination et en gestion de projets culturels et sociaux en action collective).
- Actualisation de la formation pour préparer les étudiants à un métier, en sus de l'apprentissage de pratiques artistiques originales, innovantes et décloisonnées (formation n'est pas formatage).
- Amélioration de l'approche des projets et de leur diffusion.

▪ ***Identification des nouveaux débouchés, des nouvelles filières, des nouvelles formations***

Le cursus des artistes doit englober les techniques nouvelles et l'innovation comme débouchés et sources de revenus. Une formation plus proactive permettra de répondre aux enjeux du secteur et de les anticiper : le surplus d'étudiants dans les écoles d'art, le développement d'un secteur économique fort, des impacts positifs sur les missions confiées à nos institutions culturelles.

- Analyse des tendances sur les nouveaux schémas de création pour outiller et préparer les artistes. La première industrie culturelle aujourd'hui sur un champ mondial, c'est le jeu vidéo. Le Québec est un des leaders dans ce domaine alors que la FWB a les écoles et les savoir-faire nécessaires.
- Création de filières administratives et « curatoriales » pour accompagner et soutenir les pratiques artistiques.
- Rencontre entre les demandes d'emploi et les compétences.
- Développement de l'activité artistique grâce à l'identification de nouveaux métiers et débouchés.
- Accompagnement de l'enseignement fondamental : les artistes pour répondre aux besoins et défaillances du système scolaire.

## 1.5. Individualiser l'accompagnement

Même s'il s'intègre dans une chaîne de création ou dans une compagnie, l'artiste est souvent bien seul dans sa pratique et dans les méandres administratifs, fiscaux et juridiques propres à l'insécurité de son statut, pour peu qu'il en dispose.

Des réponses structurelles et à géométrie variable l'accompagneront dans ses démarches, dans ses obligations et dans ses projets artistiques. L'objectif est de lui éviter les écueils d'une méconnaissance et d'un manque d'information ou de réseau. Il existe de grandes inégalités d'un artiste à l'autre ; des dispositifs structurels doivent participer à leur atténuation.

### ▪ *Diversification des modes de transmission des savoirs, des savoir-faire et des pratiques*

- Le compagnonnage : mélange des genres et des générations.
- Le parrainage des jeunes artistes par un artiste professionnel.
- Les stages : obligation pour les institutions et les compagnies subsidiées d'accueillir des stagiaires dans l'ensemble des métiers artistiques et culturels.
- Le coaching.
- Les ateliers artistiques pour résoudre les problèmes et partager les compétences des artistes.

### ▪ *Organisation de nouveaux dispositifs de formation continue*

Au-delà du réseau, du secteur artistique et des pratiques habituelles de l'artiste, la formation continue des professionnels de l'art vise le renforcement des projets, leur adaptation aux évolutions technologiques et l'accès à de nouvelles pistes d'expérimentation.

- Un chèque formation : une bourse de formation à chaque période de travail (système existant en France : stage AFDAS, contributions formation des employeurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs).
- Des formations « Actiris » dans le domaine artistique.

### ▪ *Décentralisation de structures d'accompagnement personnalisé*

Des services et des structures de proximité doivent assurer l'harmonie d'un parcours artistique (création, promotion, diffusion, exportation).

- Un lieu de services décentralisé sur l'ensemble du territoire de la FWB, pour l'ensemble des professionnels de la culture : sorte de guichet unique sur le modèle du Guichet des Arts en Wallonie, ou des steunpunten et kunstenloket en Flandre, offrant les services manquants et renforçant des partenariats intégrés avec les différents prestataires publics, privés ou associatifs, pour que l'ensemble des disciplines artistiques et les différentes étapes de la création à la diffusion soient intégrées dans ces dispositifs.
- Développement de plans professionnels pour renforcer la valorisation des créateurs et des artistes.
- Mise en place de guichets de soutien financier dans les différents secteurs : des aides pour chercher de l'aide et renforcer l'autonomie des artistes.

## 1.6. Emerger et faire carrière

L'idée est d'accueillir de manière plus dynamique les jeunes artistes à la sortie des écoles, de les aider à prendre pied sur le marché et de susciter la curiosité des publics et d'éventuels partenaires professionnels.

### ▪ *Opération jeunes talents, artistes de demain*

Un événement et/ou une grande campagne de communication présenteraient au public et aux diffuseurs (galeristes, programmeurs, producteurs...), les jeunes créateurs, toutes disciplines confondues. L'objectif est d'intéresser le grand public aux talents en devenir, aux artistes en train de forger leur personnalité et dont certains deviendront les artistes clés de demain.

- Relais des télévisions locales et agences culturelles, à travers des portraits et des interviews.

Deux périodes charnières méritent une attention plus marquée :

- La sortie de l'école : concerter et regrouper les sorties de l'enseignement artistique dans un événement du début de l'été, ce qui favorisera par ailleurs la collaboration entre écoles (compétence du Ministre de l'Enseignement supérieur).  
Quasiment toutes les écoles organisent des jurys pour montrer les travaux des élèves qui finissent leur cycle. Certains de ces jurys, en art plastique, sont présentés dans des lieux publics et ouverts à tous durant un temps réduit.  
L'idée serait de renforcer cet instant de monstration et de l'étendre à toutes les disciplines (danse, théâtre, cinéma...).
- Organisation d'une rencontre entre le grand public et les jeunes diplômés (3 à 5 ans après leur sortie de l'école) : moment formateur pour les artistes ; manière différente de s'intéresser à l'émergence de la créativité artistique pour le public.  
Sur le principe de « ProPulse », inviter des organisateurs, des galeristes. Demander à quelques artistes reconnus de visiter les lieux d'exposition et de présentation, d'effectuer une sélection, un travail de commissariat pour une exposition itinérante.



## 1.7. Une politique d'emploi

La Fédération des Auteurs, Compositeurs et Interprètes Réunis soulève dans sa contribution la réalité économique et sociale du musicien, réalité d'ailleurs valable pour tous les artistes. « La réalité du musicien d'aujourd'hui est celle d'une trajectoire où règne la débrouille : des acrobaties entre différents projets peu ou pas rémunérés, un poste d'enseignant éventuel, voire un autre métier, et les revenus de remplacements de l'ONEM qui devient, devant cette pénurie, le principal pouvoir subsidiant de la Culture en FWB. »

Une meilleure politique en matière d'emploi culturel et/ou artistique doit tenir compte et partir de cette réalité par l'ensemble des artistes et des disciplines.

- ***Dresser un cadastre de l'emploi et du marché du travail artistique***
- ***Nouvelles pratiques professionnelles et incitants à l'emploi***

Les conditions de travail des artistes sont aussi tributaires de la responsabilisation patronale et des opérateurs reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le pouvoir subsidiant dispose d'outils à opérationnaliser pour améliorer la part de l'emploi artistique et, le cas échéant, sanctionner les contrevenants aux obligations contractuelles ou décrétales.

- Assainissement de la façon d'engager les artistes et lutte contre les infractions et la non-application de la loi : intégrer, valoriser et rémunérer mieux et plus justement la création au sein des contrats-programmes et des politiques d'emploi ; nommer les dysfonctionnements.
- Etablissement d'un ratio minimum entre emploi artistique et argent public : favorisation de l'emploi des créateurs par rapport aux efforts de diffusion (↘projets faits sur le chômage), utilisation de l'argent public aussi pour permettre aux artistes de travailler et pas uniquement pour acheter des spectacles, développement d'une approche transversale et globale valable pour tous les secteurs de la création.
- Inciter les opérateurs (critères de subventionnement, cadre des contrats-programmes), à valoriser, soutenir, développer, diffuser et accompagner les trajectoires et œuvres d'artistes de notre communauté.
- Intégrer, valoriser et rémunérer mieux et plus justement la création au sein des contrats-programmes, des politiques de l'emploi...
- L'industrie culturelle au sens large est le plus gros pourvoyeur en PIB : rendre les retours possibles pour financer le travail artistique en amont, déterminer quels retours pour quels investissements, modéliser des boucles d'investissement.
- Instauration d'aides à l'emploi pour les jeunes artistes.

- **(Re)considérer les pratiques en amateur et les programmes artistiques**

Est-il encore besoin de le démontrer, fût-ce à grand renfort de textes scientifiques, les pratiques en amateur et les programmes artistiques intégrés impactent les bénéficiaires en de multiples aspects :

**Développement personnel** (confiance en soi et en la société, savoir-faire, amélioration des rapports sociaux, participation à d'autres projets ou formations, meilleure maîtrise de son image, développement du langage et de la créativité, mise en valeur professionnelle de l'expérience acquise, essentiellement dans le domaine des nouvelles technologies).

**Cohésion sociale** (développement de réseaux et de coopérations, compréhension mutuelle et interculturelle, rapprochements générationnels, sécurité de voisinage, réinsertion sociale).

**Autogestion et autodétermination communautaires** (investissement personnel dans les projets locaux, capacités locales d'organisation et de décision autonomes, régénération urbaine, démocratie locale).

**Image locale et identité** (valorisation des traditions, sentiment et fierté d'appartenance, meilleure image locale, souci de l'environnement et du cadre de vie, envie de se positionner en partenaire des collectivités locales, renouvellement de l'image des villes).

**Imagination et vision** (développement de la créativité, familiarité avec l'art, libération de pression et d'expression, modification des pratiques des travailleurs sociaux, prise de risques et ambitions, reflet des valeurs).

**Santé et bien-être** (mieux-être, éducation à la santé, qualité de vie, plaisir).

Outre qu'elles renforcent le rôle social de l'artiste et des programmes artistiques, ces pratiques contiennent d'autres enjeux non négligeables et plus directs pour les artistes :

- Source de travail à travers la professionnalisation de l'encadrement.
- Foyer de nouveaux publics et de curiosité pour d'autres projets artistiques.
- Gestation de vocations futures.

La prise en compte et le déploiement de nouvelles ressources dans ce champ passera par :

- La mise en application rapide du décret (2009).
- Le liaisonnement avec les opérateurs culturels subventionnés (centres culturels, Lecture publique...).

Coupole Démocratie et diversité culturelles

## 2. LIGNES DE VIE DES OEUVRES

Mis au centre, le créateur reste le premier concerné par le parcours de son œuvre, de l'écriture à la diffusion. Il est le partenaire naturel et prioritaire de tous les autres acteurs de la filière. Chaque étape nécessaire à l'aboutissement du projet doit opérer un retour au concepteur et garder en point de mire le soutien, le renforcement et l'accompagnement des carrières d'artistes.

27

### 2.1. Reconnaître à chaque étape de création et de vie d'une œuvre

#### ▪ *Valoriser le travail de conception/d'écriture à toutes les étapes de production*

Si l'on considère le travail de conception comme un investissement dans l'œuvre future, les créateurs en deviennent naturellement les coproducteurs ou les coéditeurs.

Le travail de création des artistes (créateurs/interprètes) n'est pas suffisamment valorisé ou reconnu comme central dans les industries culturelles (cinéma, littérature, spectacle vivant...). Ce travail de création (recherche, écriture, création de concepts, collaborations artistiques, etc.) n'est ni payé à sa juste valeur, ni suffisamment valorisé par d'autres mécanismes. Il en découle une précarité qui tire vers le bas les artistes, souvent amenés à bricoler leur subsistance via un pseudo-statut d'artiste ou des emplois à temps partiel ne correspondant pas à leurs aspirations ni à leurs qualifications.

Dans cette optique, certains mécanismes lui rendront la juste place et la part qui lui revient dans la chaîne de production :

- Association des créateurs à tous les stades de développement des œuvres (y compris l'accès aux comptes et budgets) et assurance que des rémunérations leur reviennent au prorata du succès de leurs œuvres, qu'ils ont accès aux mécanismes de production qui définiront en grande partie le projet final.
- Valorisation de l'artiste en tant que partenaire d'un système économique qui se passe trop de lui.
- En cinéma, fixation d'une part production à destination du concepteur (entre 5% et 10%) et adaptation des contrats pour garantir un minimum de retour au créateur. Transposition de cette mesure dans d'autres secteurs.
- Inscription de l'investissement en écriture (subside) comme investissement dans l'enveloppe du subside de production.
- Reconnaissance de la valeur de l'artiste plasticien en rémunérant sa participation à une exposition (musées et centres subventionnés), via un droit de monstration obligatoire pour les lieux subventionnés.
- En cinéma, valorisation/rémunération du travail préliminaire en termes de pourcentage (maximum et minimum) du montant global du film, respect de ces pourcentages garanti par l'agrément.

- **Renforcer l'artiste en tant que porteur de projet**

L'ensemble des recommandations dictées jusqu'ici vont dans le sens d'un nécessaire rééquilibrage de l'autonomisation des artistes.

- Restituer l'aide à l'écriture à la création.

Une des façons de mettre cette recommandation en œuvre serait de donner accès à l'aide à l'écriture uniquement aux auteurs et créateurs porteurs de projet, non obligatoirement accompagnés d'un producteur, d'un éditeur... En cinéma, en France, c'est le cas au CNC. Le but de cette exclusivité est de consolider la position des créateurs dans la profession et de créer une ouverture propice à l'innovation et à l'émergence de projets et de talents inattendus, dans tous les secteurs.

- Reconnaissance des auteurs et réalisateurs comme interlocuteurs de premier rang.

Cette réflexion émane des scénaristes et des réalisateurs. En s'appuyant sur cette demande d'un des secteurs les plus structurés, il s'agira de faire en sorte que les artistes soient considérés dans tous les secteurs comme les véritables fers de lance de la cinématographie, des arts de la scène, des arts plastiques...

- **Encourager le travail de notre communauté**

Des mécanismes simples peuvent vitaliser la création belge francophone :

- Systématisation des commandes à des artistes issus de la FWB ou de nos écoles d'art. Les experts étrangers sont attractifs car ils sont valorisés comme tels dans leur pays.
- Création d'aides à de jeunes artistes/auteurs-réalisateurs, basées sur la réussite d'une œuvre précédente (attribution à des auteurs-réalisateurs de la création et du développement de la fiction web RTBF ; « Wild card » dans le secteur du cinéma néerlandophone...).
- Rétablissement de la confiance dans nos artistes endogènes pour tirer tout le monde vers le haut.

- **Déployer la recherche et l'innovation artistique**

Pour qu'il pèse parmi les nombreux autres intervenants sur sa propre création, pour que cette étape sans laquelle aucun projet artistique ne verrait le jour soit reconnue, pour qu'elle revienne à l'artiste qui au départ de son imagination et de sa créativité nourrit le reste de la chaîne mais est le dernier à en bénéficier, voire parfois le seul à ne pas en bénéficier, il faut lui donner la légitimité et les moyens de peser de tout son poids et de sa paternité sur l'avenir et les ressources engendrées par ses recherches.

- Etablir une convention « recherche » pour payer les artistes et rémunérer les temps d'écriture et d'émergence des projets.
- Déterminer le poids économique du chômage dans les projets et remplacer l'ONEM, premier coproducteur, par un mécanisme social et fiscal plus en phase avec les réalités culturelles et artistiques.
- Prévoir des subventions pour de la recherche sans obligation de résultats (cf. bourses de recherche, voyages soutenus par le CGRI...).

### ▪ **Encourager l'artiste-porteur de projet**

La production fait également partie intégrante du travail de création. Scinder la production de la création est ici perçu comme une erreur stratégique.

- Les artistes souffrent d'un manque de connaissance des interlocuteurs, des mécanismes et modes de production existants. Il existe des modèles multiples et un projet artistique est dépendant de son mode de production à venir.
- Il y a des créativité à inventer dans les modes de production. Les artistes doivent en prendre conscience et être actifs pour créer des « objets » étonnants.
- Valorisation du travail de production et de diffusion réalisé par l'artiste ou qui peut l'être par lui.

## 2.2. Permettre à chaque artiste de faire ses preuves

Différents dispositifs d'appel à projet existent mais souffrent systématiquement d'un manque de visibilité et de délais de dépôt trop courts. Si le commanditaire se montre pressé, il en oublie trop souvent les investissements consentis par les artistes pour répondre à ses invitations.

De façon généraliste, il convient de créer un cadre qui donnera aux artistes toutes leurs chances et préservera leurs productions, qu'elles soient consacrées ou non.

Faire travailler les artistes ensemble reste une option constructive qui permet à tous de se préserver des écueils de la frustration du travail inutile et remis dans la précipitation.

### ▪ **Réglementer les concours**

Les concours n'ont pas forcément bonne presse parmi les secteurs artistique, culturel et créatif, d'une part parce qu'ils poussent à la concurrence et à des dynamiques peu positives, d'autre part car ils cachent souvent des carences budgétaires pour payer les artistes à leur juste valeur.

- Réglementation des concours pour protéger les artistes.
- Information auprès des artistes sur ce qu'il ne faut pas faire et accepter.
- Structuration d'une approche juridique pour légiférer le contexte des concours.
- Centralisation des informations pour les rendre accessibles (publicité et meilleurs délais).
- Création d'un agenda spécifique (application et système d'alertes).
- Participation limitée des écoles dans un cadre strictement formatif pour éviter la concurrence déloyale à l'égard même des étudiants sortants.
- Développement, encadrement et dynamisation des concours en arts plastiques.

### ▪ **Systematiser les appels à projet**

Quand des opérateurs privés ou publics travaillent sur une thématique particulière au niveau de leur territoire, il faut les inciter à inclure un appel à projet artistique intégré à la thématique.

- ***Pousser une politique des commandes publiques***

Cette alternative en laisse d'aucun perplexe, d'autant que les prestations artistiques sont protégées par l'exception culturelle qui reconnaît qu'elles ne sont pas une marchandise comme les autres. Depuis 1993, le Gouvernement de la Communauté française a pris conscience des risques que les règles du commerce international font peser sur la culture et de la mise à mal des mesures de soutien et de protection qu'elle mérite, singulièrement dans l'espace francophone et pour l'audiovisuel.

- ***Formaliser les prix***

Dans ce domaine aussi, les artistes naviguent dans de grandes nébuleuses souvent d'initiatives privées. Ici aussi, l'information sur les prix existants est parcellaire et peu visible.

Les avis exprimés, sur le fond, nuancent l'intérêt pour les prix. Certains soulignent leur impact relatif et éphémère, d'autres déplorent l'esprit de compétition sous-jacent.

- Etablissement d'un cadastre des prix existants pour avoir enfin une vision d'ensemble, discipline par discipline.
- Regroupement, structuration et accessibilité des informations (outil internet, calendrier unique électronique, alertes ciblées par mail ou SMS).
- Mise en valeur de prix pour des formes artistiques moins mainstream.
- Généralisation de prix destinés aux jeunes talents pensés sous la forme d'accompagnement et/ou de résidences collectives, où les artistes échangent expérience et savoir-faire, à l'abri de la dimension de concurrence entre artistes.
- Meilleure formalisation de la valorisation des artistes primés pour faire circuler les œuvres (expositions ou spectacles).
- Dans l'esprit des Magritte du Cinéma, d'autres reconnaissances pourraient couronner des carrières ou des œuvres dans les différentes disciplines, à l'occasion de grand-messes annuelles comme le 27 septembre.

- ***Les récompenses et distinctions nationales ou locales***

Les récompenses d'Etat permettent d'accroître la reconnaissance et la promotion des artistes vis-à-vis de l'extérieur et de la société.

En Belgique, la reconnaissance nationale s'inscrit dans l'accès à la noblesse : chevalier, baron, vicomte ou comte en fonction du mérite. Ainsi, Salvatore Adamo est chevalier, Anne Teresa De Keersmaeker et Annie Cordy sont baronnes, Dirk Frimout et Frank De Winne sont vicomtes, Maurice Lippens fait partie du cercle très privé des comtes.

C'est la Commission consultative pour la reconnaissance des faveurs nobiliaires, dépendante du Service fédéral des Affaires étrangères, qui décide de l'attribution des grâces de noblesse. Elle dresse chaque année une liste de personnes méritantes. Les candidatures spontanées sont possibles aussi. Le Ministre des Affaires étrangères approuve, supprime ou ajoute des noms ; le Roi valide la liste qui doit ensuite être approuvée par le Conseil de la noblesse. Le candidat-noble devra encore s'acquitter des droits d'enregistrement et autres frais pour un total de 3.751,20 euros...

- La Ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles serait donc en mesure de suggérer des artistes, ne fût-ce que pour attirer l'attention sur nos ressources et nos talents en de multiples domaines artistiques.

Les Villes et Provinces décernent également des distinctions à des citoyens qui se sont démarqués durant l'année échuë, dans différentes catégories. Outre la reconnaissance et la fierté des nominés, la pérennisation de leur travail n'en est pas pour autant garantie et le rayonnement en est souvent limité aux seuls initiés.

- Relais des nominations locales à l'échelle de la FWB.
- Diffusion des talents locaux au moins dans le réseau local de diffusion subventionné, selon les secteurs.

### 2.3. Créer des outils pour promouvoir et diffuser des contenus

Comme précisé dans la contribution du FACIR (voir [www.tracernospolitiquesculturelles.be](http://www.tracernospolitiquesculturelles.be)), « la Belgique francophone importe plus de 95% de ses livres, ses films et ses musiques. Nous écoutons vingt fois moins nos propres artistes que les Américains et les Japonais, dix fois moins que les Français, les Italiens et les Suédois et six fois moins que les Belges néerlandophones ! ». La Fédération Wallonie-Bruxelles doit se doter d'une politique de promotion et de diffusion avec ces chiffres et constats en ligne de mire. Les Belges francophones doivent davantage apprécier les créations et productions issues de notre territoire, il en va de notre responsabilité.

- Diffuser prioritairement des projets issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans nos salles et dans nos médias.

#### ▪ **Faciliter l'accès aux diffuseurs et aux intermédiaires**

Un service d'information décentralisé doit renseigner rapidement les porteurs de projets sur les éditeurs, les théâtres, les salles ou les galeries les plus à même de correspondre à leurs travaux, sur les bons contacts, les bons relais promotionnels (presse, agents...)...

En outre, d'autres mesures sont suggérées plus bas pour inciter, le cas échéant, contraindre les diffuseurs à assumer leurs responsabilités dans le soutien, la promotion et la diffusion de nos artistes.

#### ▪ **Permettre aux artistes de créer et d'offrir leur contenu**

Tous les artistes ne sont pas équipés pour exister sur internet ; tous les artistes n'ont pas besoin d'exister sur les mêmes canaux, au même moment. Ils doivent par ailleurs prévoir de changer régulièrement d'outils. En outre, d'un secteur à l'autre, les pratiques et les besoins ne sont pas homogènes : le cinéma et la musique sont très présents sur les réseaux numériques et audiovisuels ; en théâtre, les captations sont onéreuses et souvent peu représentatives. Nous voilà donc devant une problématique majeure à géométrie variable qui devra trouver des réponses à géométrie tout aussi variable.

Une analyse de tendance doit éprouver ces propositions pour nous assurer d'être à l'avant-garde et non en retard sur les 10 années à venir et permettre la création des contenus numériques attractifs à destination des publics et des diffuseurs.

- Création de contenus à la fois autonomes et exploitables dans les médias (réalisations, vidéos, reportages, débats, interviews, photos, prises de son...).
- Lien important avec les projets numériques de la RTBF pour reprendre du contenu, mais ne pas attendre qu'elle en fournisse elle-même.
- Inventions d'outils et de synergies pour diffuser la culture au 21<sup>ème</sup> siècle (meilleure maîtrise des NTIC, l'exemple d'afairzon.com).

#### ▪ ***Instituer une politique de promotion***

L'absence des productions belges dans les médias fragilise l'ensemble de la filière création-production-diffusion, avec pour conséquences, des artistes sans perspective, des producteurs frileux, des salles peu remplies, des techniciens mal payés, des revenus de droits d'auteur faméliques.

À l'échelle de la FWB, incombe la responsabilité de penser, avec les artistes, une nouvelle politique de promotion et de déployer une stratégie déclinée en plans d'actions spécifiques, notamment en lien avec les médias traditionnels et numériques, tournée vers la diversité culturelle et vers la richesse de cette diversité.

- Evaluation de la pratique promotionnelle actuelle de la culture et du rôle des médias dans la promotion des créateurs et des artistes.
- Développement de stratégies modernes d'approche des réseaux sociaux et d'occupation de la toile.
- Dépassement des algorithmes pour une autre culture du web portée par le secteur culturel au service des artistes.
- Achat de cases spécifiques dans les médias nationaux et locaux.
- Stimulation raisonnée du trafic, sans tomber dans une logique commerciale susceptible de malmener les valeurs artistiques.
- Création d'une émission de radio défendant la diversité culturelle et qui rende compte de la richesse de l'offre musicale, tout en plaçant nos créateurs les plus originaux et audacieux dans le grand bain de la création mondiale.

#### ▪ ***Muer Culture.be en réseau social numérique des artistes***

Le besoin d'une plateforme numérique qui centralise, sous l'égide de la FWB, une mise en évidence des artistes et de la création fait consensus et s'accorde par ailleurs avec l'ambition d'une réelle politique culturelle numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les avis convergent vers un outil deux en un : un outil à l'adresse des professionnels et une source d'information pour les publics. Si la dimension multifonctionnelle de la plateforme fait sens, la difficulté sera d'éviter un fourre-tout illisible et inutilisable.



La navigation de la plateforme devra permettre plusieurs lectures et atteindre plusieurs cibles :

- Le public professionnel susceptible d'acheter et de programmer des expositions, des spectacles...
- Le milieu enseignant/éducatif en recherche d'œuvres ou d'interventions d'artistes en milieu scolaire.
- Les journalistes en recherche d'actualités ou de contenus éditoriaux.
- Les publics amateurs de culture fidélisés et soucieux d'être informés, avec des modes de consultation à la carte.
- Le grand public attiré par certaines clés d'entrée et amené à s'intéresser à la création artistique en FWB.

33

Les principales fonctions :

- Une cartographie des artistes et de la création en FWB sous forme de base de données (artistes, collectifs, œuvres/spectacles, disciplines, thématiques, zones géographiques, salles, galeries...).
- Un web magazine avec du contenu éditorial, écrit ou audiovisuel, sur les artistes, les événements, les créations en cours, le travail en résidence ; valeur ajoutée à l'adresse des programmeurs, des journalistes, des particuliers, des éducateurs...
- Une fonction « services » sur les prix, appels à projet, bourses, vernissages, premières de spectacle, actualités de la vie artistique... liaisonnée avec du contenu sur l'artiste, le spectacle, le lieu de programmation...
- Des liens pédagogiques pour encourager l'utilisation de certaines créations artistiques en milieu scolaire, renvoyer vers des dossiers pédagogiques, mettre en valeur des travaux de médiation culturelle...
- Un outil de présentation professionnelle des jeunes talents.
- Une vitrine numérique de promotion avec des critères simples et objectifs pour bénéficier de cette visibilité et remplacer le catalogue « Art et Vie ».

Fonctionnement :

- La rénovation du site *Culture.be* doit ouvrir la voie aux outils open source et sortir du rail des simples portails et des licences propriétaires.
- Si une partie peut se nourrir sur le mode d'un wiki, l'implication de l'administration reste incontournable.
- Importation de contenus via des institutions culturelles et via la RTBF et les télévisions locales.
- Une équipe de production de contenu doit garantir la qualité éditoriale de la partie magazine, en regroupant les énergies et capacités éditoriales de plusieurs opérateurs/associations.
- Le site doit s'imposer de lui-même comme LA référence culturelle d'information en FWB, quitte à remplacer d'autres publications actuelles dispersées.

*Culture.be* doit devenir un canal d'information éditorialisé sur les artistes, toutes disciplines confondues, leurs recherches, leur actualité..., en tirant parti des technologies actuelles.

Voir Coupole Plan culturel numérique

- **Faciliter l'accès à la presse et aux médias en général**

- Accès aux pages culturelles hors productions bruxelloises et aux rubriques spécifiques hors presse locale.
- Remise en question de la division territoriale de la presse écrite, notamment.
- Disproportion de la place du sport par rapport à la culture.
- Prise en compte des 18-25 ans.
- Une plus grande visibilité porteuse de sponsors et de mécènes.
- Sensibilisation des journalistes par rapport aux artistes.
- Etablissement de quotas et sous-quotas (horaires notamment) pour garantir la visibilité des artistes de la FWB, garantir une meilleure diversité musicale et culturelle, défendre de nouveaux artistes et de nouvelles productions (actuellement à l'étude au CSA) : les radios publiques sont tenues de diffuser 60% d'œuvres françaises en France ; 25 % d'œuvres flamandes en Flandre ; 9,5% d'œuvres belges francophones à la RTBF.

## 2.4. Renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire

- **Soutenir un réseau de petits lieux de création et de diffusion**

A partir des guichets décentralisés et des pouvoirs locaux, la FWB doit organiser la mise à disposition, dans des lieux communs à la création et à la promotion, à Bruxelles et en Wallonie, de pépinières artistiques, de pôles créatifs où se retrouvent créateurs, techniciens, musiciens, producteurs... comprenant des espaces de coworking, de création et de répétition, de rencontres, de résidences...

- Qu'ils soient dirigés par des diffuseurs ou par des collectifs d'artistes, les infrastructures existantes et celles à créer doivent soutenir à la fois la création et la diffusion en réseaux.
- Professionnalisation des équipes d'encadrement dans les lieux de soutien pour leur donner la capacité d'accompagner les projets en développement de A à Z.
- Mise à disposition d'ateliers à des artistes en début de parcours grâce, notamment, à de nouveaux partenariats public/privé comme les Foyers de logements ou les espaces industriels ou commerciaux en attente de permis d'urbanisme ou de locataire. Les artistes assurent un contrôle social aux lieux inoccupés et légitiment les projets urbanistiques en devenir.
- Développement de nouvelles formes de présence d'artistes : lieux autogérés, maisons d'artistes...
- Soutien à certains lieux pour qu'ils accueillent des compagnies en résidence (coproduire la diffusion).
- Meilleure adéquation des créations avec les petites structures de diffusion.
- Régulation des cachets artistiques : les cachets démesurés dans le secteur de la musique freinent les opérateurs (rationalisation des montants, tarification transparente et homogène selon le programmateur, catalogue à prix fixe...).

- **Développer une charte de résidence**

La pratique de résidence si elle s'est intensifiée ces dernières années nécessite une charte de bonne conduite qui l'encadre, notamment sur le plan du financement, de l'accompagnement des projets et des engagements du lieu d'accueil vis-à-vis du projet. Par ailleurs, la résidence devrait être l'occasion de repenser de manière ambitieuse la présence d'artistes dans les villes, les lieux, les institutions et d'installer des partenariats (privé/public, communes, ONG...).

- Modélisation d'un cadre pour les résidences incluant la rémunération des artistes.

- **Renforcer le cahier des charges des espaces de création et de diffusion**

La Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers les subsides, les conventions et les contrats-programmes, est en mesure d'exiger de la part des structures permanentes et ponctuelles (festivals) qu'elles se mettent au service des artistes et des projets liés à son territoire.

De nouvelles dynamiques et une logique plus radicale doivent être instituées par la FWB à l'égard de ses opérateurs culturels :

- Infiltration dans les nouveaux et anciens lieux à travers des contrats de gestion liés aux subventions.
- Obligation de valoriser les compétences en FWB et de recourir aux artistes endogènes, au besoin par l'instauration de quotas a minima ou a maxima.
- Catégorisation de lieux en lien avec leurs obligations et leurs ressources.
- Valorisation des lieux de diffusion qui soutiennent nos artistes.
- Mise en place de nouvelles relations avec les publics, basées sur la découverte et la qualité plutôt que sur le star système ou les productions mainstream.
- Conditions de prestation et de monstration sans discrimination (accès égalitaire aux salles et aux infrastructures).
- Rapprochement des artistes des lieux, des pouvoirs locaux et des partenaires privés (se connaître pour se reconnaître).
- Encouragement à la solidarité entre opérateurs.
- Equilibrage nécessaire entre compagnies bénéficiaires ou non d'argent public.
- Déontologie et équité des directeurs de théâtre.
- Limitation des mandats.
- Valorisation et précision des missions de création des différentes structures.
- Garanties sur le respect des clauses des contrats-programmes, au-delà de l'autonomie des comités artistiques.
- Redéfinition de la notion d'artistes associés pour faire entrer des écrivains, des plasticiens, des créateurs dans les théâtres et dans les centres culturels.
- Autonomie et liberté des artistes.
- Création d'espaces de dialogues sur les programmations.

### ▪ **Ouvrir de nouveaux espaces médiatiques**

Une diversification des playlists des radios et des programmes télévisés offre incontestablement davantage d'audience et de dates à davantage de groupes.

- Instauration de quotas de diffusion.
- Mise à disposition d'un catalogue à destination des professionnels des médias.
- Organisation de rencontres entre artistes, publics et rédacteurs en chef/directeurs d'antenne...).
- Diffusion de courts-métrages issus de la FWB avant chaque séance de cinéma, y compris dans les complexes commerciaux.

36

## 2.5. Améliorer la circulation des artistes et des œuvres

### ▪ **Affiner les rapports de diffusion en FWB**

Pour établir une photographie réaliste de la circulation des artistes et des œuvres, il convient de ne pas tracer uniquement les projets subventionnés et de porter la réflexion aussi sur le hors cadres légaux.

L'Observatoire des Politiques Culturelles finalise une étude sur le tracé classique d'une œuvre et sa circulation. Une première évidence en découle : les spectacles ne tournent pas suffisamment !

Les résultats de cette étude clarifieront les pratiques actuelles et les améliorations à apporter à ce cheminement :

Qui demande quoi, pour faire quoi ?

Qui fait tourner ?

Quels sont les maillons manquants dans la chaîne de diffusion ?

Comment faire en sorte que les créations existent et qu'elles tournent ?

Le secteur a dicté quelques recommandations intuitives qu'il conviendra d'expertiser à la lumière du rapport de l'OPC à venir.

Les problèmes de diffusion ne concernent pas que les spectacles. Le secteur des arts plastiques souffre énormément d'un manque de diffusion ou, plutôt, de l'absence d'une politique de diffusion cohérente. Il n'existe pas d'agence de promotion des arts plastiques pour l'étranger, par exemple.

### ▪ **Soutenir les métiers de la diffusion**

La capacité à remplir les salles et la communication sur les projets ne doit pas devenir la responsabilité des artistes. Elles restent la mission des institutions, des producteurs et des chargés de diffusion.

Trois priorités doivent rythmer leur travail :

- La juste rémunération des artistes.
- La communication de l'identité des spectacles.
- La dynamisation de l'interface avec le public.

Les agences d'artistes ne sont pas assez soutenues. Certaines le sont, mais les grilles de subvention ne sont pas toujours claires. Une reconnaissance accrue de leur rôle dans la chaîne de diffusion leur permettra de diffuser plus et mieux nos talents. En musique, les critères sont écrits et relativement clairs ; ce n'est pas le cas pour les autres arts vivants.

- Etablissement de grilles de subvention plus claires.

Quelques structures de diffusion sont soutenues (Atelier 210, Charge du Rhinocéros, Abemus Papam et Anthropie), mais ces subventions ne dépendent pas encore d'un jury.

- Institutionnalisation du soutien aux structures de diffusion.
- Développement d'agences de diffusion qui rassemblent les spectacles/artistes grâce à des subventions transparentes basées sur les activités d'artistes résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Modélisation de communautés de compagnies (compagnies parapluies, coopératives...).
- Formalisation du rôle des chargés de diffusion.
- Régularisation des agences de booking en musiques actuelles sous peine de voir disparaître encore nombre de petits festivals et de petits lieux de diffusion.

#### ▪ ***Stimuler la diffusion extraterritoriale***

Dans un premier temps, il convient de concrétiser les accords de coopération entre la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Facilitation de la diffusion entre les deux communautés par principe de solidarité et établissement de ponts.

Les espaces belges tournés vers l'international doivent jouer pleinement leur rôle de tremplin à l'image de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

- Clarification et renforcement des missions culturelles et du fonctionnement du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris (et équivalents à travers le monde).
- Systématisation des stands promotionnels et de la présence de représentants des artistes sur les festivals internationaux, intra et extra-muros.
- Réflexion avec Wallonie-Bruxelles International pour repositionner certaines stratégies d'action et en développer de nouvelles.
- Evaluation des structures de représentation culturelle de la FWB sur le plan international (missions, choix de programmation...).

Un réseau de résidences européennes est encore à construire. Il permettrait à nos artistes de s'exporter, favoriserait l'échange de pratiques et stimulerait les créations collectives internationales à haute valeur ajoutée.

- Organisation d'échanges avec les artistes étrangers.

## 2.6. Renouveler, diversifier et faire circuler les publics

Une œuvre a besoin de public pour exister. Une œuvre a besoin de publics pour vivre. Davantage de spectateurs doivent être concernés pour augmenter les jauges d'absorption des œuvres, que ce soit à travers de nouvelles cibles, à travers de nouveaux espaces intégrés, à travers une meilleure information, à travers une meilleure politique tarifaire ou une meilleure couverture des publics acquis.

Ces questions ont été soulevées dans chaque atelier et feront l'objet d'une attention particulière dans les coupes « Alliance Ecole&Culture » et « Démocratie et diversité culturelles ».

DRAFT

### 3. Une administration au service des artistes et de la création

La plupart des considérations exprimées ci-dessous ressortent de la **Coupole « Nouvelle Gouvernance »**. Il était cependant difficile d'en faire l'impasse. Repenser la place de l'artiste nous a amené inmanquablement à repenser sa place aussi dans ses relations avec l'administration et dans les structures de sélection ou d'arbitrage budgétaire.

#### 3.1. Un cadre décrétoal plus harmonieux

La place qui lui est réservée et les relations de l'artiste avec le pouvoir communautaire sont inscrites dans la loi, plus précisément dans les décrets. La révision du cadre décrétoal doit aussi remettre l'artiste au centre en matières de création, de promotion, de diffusion.

Les décrets organisent le paysage culturel et artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles ; bien plus que cela, ils définissent les relations des artistes entre eux, leurs relations avec les producteurs, avec les publics, avec l'administration et avec les pouvoirs publics. C'est véritablement par voie décrétoale que le changement de paradigme pourra aussi s'opérer.

Une analyse approfondie des décrets en vigueur devra en précéder l'aménagement, la suppression ou la création. En attendant, permettons-nous une rapide réflexion qui aura déjà pour intérêt de lancer un débat qui devra avoir lieu.

- ***Ecrire un nouveau décret transversal des Arts de la Scène – Jeune Public***

Ce nouveau décret inscrirait dans la loi des procédures plus souples et plus en phase avec la diversité culturelle de l'offre à destination de la petite enfance et de la jeunesse. Les enjeux des **coupoles « Plan culturel numérique »**, **« Nouvelle Gouvernance »**, **« Alliance Ecole&Culture »**, ainsi que le **« Pacte pour un Enseignement d'excellence »** nourriront la réflexion et rassembleront l'ensemble des personnes et organismes impactés.

La création d'un décret transversal spécifique et regroupant théâtre, chanson, danse et cirque jeune public semble recueillir les faveurs sur une intégration dans le décret général des Arts de la Scène.

#### 3.2. Vers une administration au service des artistes

A tous les niveaux de leurs relations avec l'administration, nombre d'artistes souhaitent que leur parcours du combattant soit simplifié et que leurs relations soient basées sur la confiance. Des dysfonctionnements, des lenteurs, un manque de transparence tiennent à distance celui qui devrait être le partenaire numéro 1 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'artiste et le créateur.

La faute à qui donc ? A une lourde tradition bureaucratique et à une politique qui s'est longtemps déchargée de ses responsabilités sur l'Administration Générale de la Culture (AGC) et un circuit d'opérateurs limités qui concentrent attention et budgets.

Les agents administratifs ont déjà, souvent d'initiative, apporté quelques comforts, mais ils restent enfermés dans un cadre trop strict qui leur est imposé ; il est temps de les soutenir et d'organiser avec eux une modernisation prospective et pragmatique du service public de la culture.

- **Recentrer le rôle de l'administration**

L'AGC doit veiller à la bonne diffusion nationale et internationale des vitrines et des marchés. Elle est garante du respect des règles décidées par la/le Ministre de la culture, sur proposition du secteur et d'experts ; elle se concentre sur l'organisation pratique et logistique de la politique culturelle de la FWB.

- **Moderniser l'AGC et ses outils publics**

La simplification des procédures administratives et son rapprochement avec l'artiste passeront par une étude des pratiques à l'international et par l'implication des agents administratifs perçus comme acteurs de leurs propres changements.

La modernisation de l'AGC doit répondre de façon adéquate et efficace à la politique culturelle de la FWB, aux ressources et aux besoins des artistes, à la définition des missions des partenaires de l'artiste dans la création, la promotion et la diffusion, mais aussi à l'environnement de travail et à la vision globale des administratifs eux-mêmes.

Les outils sont pour la plupart obsolètes. C'est par une meilleure adéquation et un respect mutuel qu'artistes et administratifs écriront ensemble une nouvelle ligne d'horizon.

### 3.3. Bouger les cases

- **Briser les frontières**

Le contexte actuel impose aux artistes de s'inscrire dans un parcours artistique figé et linéaire. Or, dans la pratique, les césures disciplinaires ne tiennent plus et la carrière des artistes le voit s'aventurer d'une discipline à l'autre, d'une technique à l'autre.

En outre, les disciplines et les techniques partagent de plus en plus souvent les mêmes scènes, les mêmes écrans et les mêmes cimaises à travers des projets collectifs transdisciplinaires, interdisciplinaires, multidisciplinaires.

Le numérique a largement contribué à la rencontre des secteurs. Il convient d'en tenir compte et la **Coupole « Plan culturel numérique »** apportera son lot de questions et de réponses.

Les séparations entre champs artistiques sont aujourd'hui obsolètes et de nombreux projets ne trouvent pas de guichet adéquat.

Pour dépasser les frontières disciplinaires, un changement de point de vue génère une autre structuration des chemins administratifs : le parcours des œuvres et des artistes. Ce changement de paradigme offre en outre l'opportunité de reconnaître la place centrale de l'artiste à chacune de ces étapes. Il permet aux artistes d'évoluer d'une pratique à l'autre, de se rencontrer et de faire émerger des projets polymorphes et innovants.



- ***Veiller à la diversité des pratiques culturelles***

Si les disciplines ne doivent plus structurer le cheminement administratif des œuvres et des artistes, il n'en demeure pas moins que la FWB doit garantir le respect de la diversité des pratiques culturelles, au sein de chaque étape de la création à la diffusion.

Dans le secteur musical, par exemple, tous les genres doivent être soutenus à toutes les étapes, au besoin par l'établissement de quotas.

### **3.4. Les lignes éditoriales de l'administration, des instances d'avis et des opérateurs**

- ***Soutenir quels artistes et quels projets en FWB ? Pourquoi ?***

Cette entrée en matière renvoie aux premières recommandations exprimées par le secteur et dont l'analyse déterminera aussi les priorités et angles d'approches de la FWB.

Sans une définition claire et précise de ce que la FWB considère comme « artistes » et « créateurs », comment déterminer le fonctionnement et la ligne éditoriaux de l'administration, des instances d'avis et des opérateurs ?

Sous réserve d'un affinement conceptuel et méthodologique, quelques lignes de force ressortent déjà de la première phase de la consultation.

- ***Déléguer les choix artistiques, à qui, comment et pour combien de temps ?***

La nécessaire représentativité des artistes dans les organes décisionnels est abordée plus bas. Il s'agit ici de relever quelques généralités à approfondir quant au fonctionnement éditorial de la FWB.

- Parité homme/femme et prise de mesures adéquates pour y arriver. La question de la place des femmes dans le monde de la culture est un sujet en soi qui mérite un engagement spécifique et ne doit pas seulement être traitée sous l'angle de la parité des organes de décision ou des jurys. Il s'agit également d'être conscients des déséquilibres et d'y remédier. D'une manière générale, l'introduction de statistiques genrées dans les différentes instances permettra d'objectiver les situations.
- Valorisation et transparence des avis (publicité des commissions, accès aux dossiers refusés, plus grande considération et rapprochement avec les artistes, homogénéisation des instances d'avis, présence d'un rapporteur comme dans l'audiovisuel...).
- Motivations argumentées de la/du Ministre de la Culture.
- Nomination de commissaires pour effectuer les choix artistiques pour l'attribution des subsides ou la participation à des vitrines et des marchés nationaux ou internationaux.
- Audition des porteurs de projets pour contourner la froideur et l'effet réducteur des dossiers écrits.
- Possibilité de recours des artistes pour exposer leur projet de visu en cas de refus.

▪ ***Mener une réflexion transversale sur la question des jurys de sélection***

Si tous les jurys sont souverains, il convient d'en clarifier à tout le moins la composition et le renouvellement.

La mise en débat de cette question qui mobilise fortement le secteur doit permettre une analyse plus fine des mécanismes et dispositifs existants. Une vraie mise à plat des systèmes existants ouvrira des perspectives sur des alternatives efficaces et rationnelles.

Quelles sont les limites de ces dispositifs et comment les dépasser ? Comment les jurys se renouvellent ? A quelle périodicité ?

Des réponses éclairées nous permettront de sortir de la morale du contenu pour favoriser la qualité artistique des œuvres, pour inclure les artistes et leurs projets.

- Remplacement des systèmes de jurys de sélection « Chanson à l'école » et « Théâtre à l'école » par une réforme en profondeur de la diffusion en milieu scolaire et la politique des vitrines (réflexion portée par la Coupole « Alliance Culture&Ecole » qui devra associer les provinces, la Cocof et les corps enseignants).
- Maintien de vitrines du type « Théâtre et Chanson jeune public » dont la programmation est assumée par un commissaire ou un collectif d'artistes (CTEJ, Lundis d'Hortense, ACPR...). Ils sont nommés chaque année par un comité d'experts parmi des personnalités reconnues pour leur travail dans les disciplines concernées.
- Fin des sélections d'artistes opérées subjectivement par des jurys mis en place par l'administration. Les opérateurs publics et diffuseurs sont à peu près tous des agents de l'état ou assimilés. Ils sont dignes de confiance et aptes à choisir librement les artistes qu'ils souhaitent soutenir en Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur choix artistique est évalué à l'échéance de leur contrat de diffusion par un jury d'experts.
- Pour chaque édition de « ProPulse », nomination de quatre commissaires (rue/cirque, théâtre, danse, musique) par un comité d'experts.
- Intégration de représentants des publics dans les mécanismes d'arbitrage.

Les tournées « Art et vie », « Asspropro », « ProPulse » et la sélection Jeune public de Huy préoccupent particulièrement les artistes qui ne s'y sentent pas impliqués ; ceux qui se sont exprimés, en tout cas. Il importe de mettre la question en débat et en perspective au regard de ce qui se fait ailleurs (via les recherches de l'OPC).

L'idée générale de Bouger les Lignes étant de (re)mettre les artistes au centre, il est temps pour eux de s'impliquer et de se positionner : ceux qui ont été invités et ceux qui ont postulé devront en débattre pour dépasser les limites des dispositifs existants, secteur par secteur.

### 3.5. Assurer la représentativité des artistes dans les espaces de décisions

La représentativité des artistes et de chaque secteur assurera une plus grande intégrité et une plus grande transparence des instances d'avis.

#### ▪ **Installer un comité d'experts**

Celui-ci sera chargé de remettre un avis sur les dossiers des diffuseurs reçus par l'administration tant pour les subsides de création que pour ceux de diffusion, sur base de la politique culturelle assumée par la/le Ministre de la Culture.

Le comité d'experts aura aussi à charge de proposer à la/au Ministre de la Culture, la composition des instances d'avis, la nomination de commissaires pour les vitrines promotionnelles pilotées par l'administration...

#### ▪ **Accompagner la création d'associations représentatives**

Pour peser lourd dans les décisions et les arbitrages, les disciplines doivent s'organiser de façon à porter et à représenter légitimement les recommandations et les revendications de ses membres. Cette légitimité doit être garantie à l'égard de l'administration, des pouvoirs publics et des médias, mais, avant tout, elle doit être partagée par l'ensemble du secteur concerné, sans quoi les énergies continueront à se disperser et à peser léger dans les balances.

- Reconnaissance des associations de représentants des artistes dans les différents comités.
- Union des plates-formes communautaires pour remonter au niveau fédéral.

Sur base d'une liste et d'une analyse des fédérations existantes, des creux sectoriels et des modèles structurels dicteront les secteurs à investir. Singulièrement dans les domaines des arts plastiques et de la marionnette, dans une moindre mesure, dans celui des arts de la rue, des arts forains et du cirque, c'est la dispersion et la débrouille qui dominant encore.

Le financement du fonctionnement des organes de représentation est la pierre d'achoppement des structures fédératives.

- Organisation équitable de la représentation des artistes par les pouvoirs publics, mais avec un fonctionnement autonome et pérenne, par secteur (aides à l'organisation, facilités logistiques, conseils...).
- L'exemple de la Chambre des Compagnies de Théâtre pour adulte : les compagnies cèdent 1% de leur subvention pour en assurer le fonctionnement ; prix plancher d'inscription pour les autres.
- Autre exemple, celui de l'ATPS (techniciens institutionnels payés à l'année).
- Le financement des ORUA (Organisations représentatives des Usagers agréées) est passé à la trappe, seules celles qui ont su se faire reconnaître à temps comme ORUA ont pu récupérer un subside. La FWB compte un total de 29 organisations agréées comme ORUA :
  - 8 concernent le domaine du livre, de l'édition et de la lecture publique ;
  - 6 concernent les musées, les arts visuels et plastiques ;
  - 2 concernent les centres culturels et la diffusion ;

13 concernent les arts de la scène.

▪ ***Diversifier la composition des instances d'avis***

La précarité des artistes est renforcée par le fait qu'ils sont peu présents dans les différents lieux qui influencent leur parcours professionnel. La FWB doit faire en sorte qu'ils soient associés aux mesures et décisions qui les concernent, qu'ils soient présents et représentés là où elles se prennent.

Cette distance institutionnelle induit une double méfiance : méfiance de l'administration et des commissions vis-à-vis des artistes, méfiance des artistes vis-à-vis de l'administration et des instances d'avis. Une (re)connaissance mutuelle permettra de changer le rapport de force/d'influence en une relation partenariale consciente des objectifs, contraintes et ressources des uns et des autres.

Les artistes sont aujourd'hui éloignés des institutions. Les remettre au centre c'est aussi faire en sorte que, en tant qu'individu, ils aient des accès facilités et dynamisés à toutes les étapes de leurs projets, y compris dans la composition et le fonctionnement des instances d'avis.

- Instauration de quotas artistiques au sein des organes décisionnels qui doivent refléter équitablement la diversité artistique en FWB.
- Plus grande publicité de l'appel à candidature pour le renouvellement des instances d'avis (la publication au Moniteur ne suffit évidemment pas).
- Rédaction d'une charte des bonnes pratiques afin d'écartier tout conflit d'intérêt ou dérives subjectives.

### 3.6. Remplacer la sanction par l'(auto)-évaluation permanente

#### ▪ *Utiliser l'argent public pour payer les artistes*

- Utilisation des subsides pour payer les cachets d'artistes vivant en FWB.
- Instauration d'une quotité de subsides maximum par spectacle diffusé et du nombre de spectacles de la FWB programmé par an et par lieu.
- Octroi de bonus pour encourager le soutien à des secteurs sous-représentés, en fonction du projet de diffusion des opérateurs.
- Mise en place d'un outil simple, efficace et permanent d'évaluation de l'action culturelle menée avec l'argent public.

#### ▪ *Evaluer par les artistes eux-mêmes*

Chaque fois qu'un artiste ou un groupe est accueilli dans un lieu culturel, il remplit une enquête en ligne qui permettra d'évaluer les prestations de l'opérateur en question : remplissage de jauge, communication, accueil technique, accueil général, paiement des factures, niveau de l'équipement et des services...

#### ▪ *Valoriser l'argent public dans des structures de droit privé*

Les centres culturels et les théâtres s'organisent en asbl qui gardent une autonomie dans la gestion courante de leurs activités. Les Bureaux, CA et AG sont souverains dans les limites de leurs contrats-programmes ou de leurs conventions avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pouvoirs locaux.

- Déclinaison des contraintes et des évaluations/sanctions selon le type de responsabilités juridiques.
- Déontologie accrue pour la désignation des directeurs d'institutions (contrats à durée déterminée renouvelables une seule fois, choisis par un comité d'experts, projet au service de la collectivité...).
- Composition légiférée des CA et AG des structures subventionnées à plus de 50%.

## 4. Les lignes budgétaires et leur répartition

La plupart des participants à la consultation ont bien noté qu'il était question de naviguer dans un environnement budgétaire à enveloppes fermées ; ils sont unanimes pour réclamer une augmentation du budget de la culture. Pour autant, on ne peut faire l'impasse sur la question de l'argent disponible, dont la réponse nous permettra d'en jauger la répartition et les iniquités ou incohérences, mais aussi de faire œuvre de créativité pour créer de nouvelles bulles économiques et financières (mutualisation, nouveaux mécanismes, nouveaux débouchés...).

Recherche, création, promotion, diffusion sont les principales étapes de vie d'une œuvre artistique, toutes disciplines confondues. La question des moyens disponibles et de leur répartition se pose eu égard aux étapes de travail et au parcours d'une œuvre, mais aussi sous les angles sectoriel et territorial.

Chaque année, l'Administration Générale de la Culture (AGC) produit une synthèse des budgets, initiatives et réalisations en Fédération Wallonie-Bruxelles. Augmenté de considérations plus scientifiques grâce à la contribution de l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC), le « Focus 2015 » permettra de répondre à ces questions de façon plus objective.

Les artistes seront impliqués dans l'analyse et la réflexion.

### 4.1. Répartir les budgets selon le chemin des œuvres

- **Créer des aides à la prospection**
  - Des aides pour chercher de l'aide...
- **Financer la recherche et le développement**
  - Identification de nouvelles niches d'emploi.
- **Installer/renforcer les aides à la conception**

Intuitivement, les artistes ont le sentiment que les aides à la conception restent anecdotiques alors que les premiers balbutiements des projets sont une étape déterminante où l'artiste est souvent très seul.

Les secteurs sont actuellement variablement concernés par ces aides. Elles existent dans le cinéma et en littérature, dans une moindre mesure.

Cette phase qui concentre la plus grande fragilité des artistes doit être renforcée et soutenue dans tous les secteurs. En renforçant les aides à la conception (à l'écriture), on renforce le statut des artistes, on les dote d'une « valeur » et d'une responsabilité qui renforcent la confiance : l'artiste devient un interlocuteur sérieux et un partenaire plus fort dans la chaîne. Le travail de conception existe dans tous

les secteurs, il s'agit maintenant de considérer cette étape de travail de manière identique, de prévoir des soutiens et des règles identiques.

- Renforcement de l'aide à la création dans l'ensemble des disciplines et dans des disciplines prioritaires à définir.
- Contribution des opérateurs publics dans le financement des réflexions préliminaires, des répétitions...
- Instauration d'une rémunération a minima et visibilité du travail de l'artiste en amont dans les comptes (les grandes institutions concentrent aujourd'hui les moyens de création et de production).
- Adéquation des enveloppes aux réalités de travail (en termes de temps de travail, de pratiques sociales et fiscales...).
- Dans tous les secteurs, intégration d'un temps de travail de conception qui donne lieu au renforcement du statut d'artiste.
- Augmentation des moyens dévolus à la création et, d'une manière générale, réflexion sur les moyens dévolus aux artistes porteurs de projets (artistes seuls, auteurs, collectifs, compagnies...).
- Sectorisation, non plus à partir des disciplines, mais des étapes de travail (changement radical de paradigme).
- Diminution des moyens administratifs ; augmentation des moyens pour la création.

#### ▪ **Subventionner les agences artistiques**

- Etablissement de règles, d'un encadrement et d'une définition de missions claires.
- Création d'un mode de subvention adapté aux agences de diffusion soutenant réellement les artistes de la FWB.

## 4.2. Garantir la diversité culturelle

Il est de la responsabilité du pouvoir subsidiant d'assurer le reflet de la diversité culturelle dans les espaces/temps qu'il finance, en tout ou en partie.

#### ▪ **Promouvoir les différentes formes d'esthétiques**

- Pas uniquement les esthétiques commerciales.
- Ajustement des équilibres/déséquilibres.
- Justification de ce qui existe et restera.

#### ▪ **Créer de l'emploi dans le numérique et les médias au bénéfice de la création**

Les budgets dédiés au multimédia et au numérique permettent de développer les outils promotionnels artistiques et culturels au bénéfice de l'ensemble des disciplines. Ils échoient également à d'autres portefeuilles à concerter entre ministres concernés.

#### Coupole « Plan culturel numérique »

#### ▪ **Répartir les budgets équitablement sur le territoire de la FWB**

Une meilleure répartition géographique des subsides bénéficiera de façon plus homogène aux artistes qui ne résident pas à Bruxelles, à Mons, à Liège ou à Charleroi.

### 4.3. Viser le portefeuille du créateur en droite ligne

La question des aides existantes et de celles à créer portent en elle celle de la régulation des intermédiaires et les garanties à rassembler pour que l'argent aille en ligne la plus directe possible dans la poche des artistes.

Sur ce sujet, les avis sont partagés et parfois contraires.

#### ▪ **Responsabilisation des fonds publics**

- Établissement de liens entre le montant des subventions et le nombre d'emplois (artistiques).
- Clarification et définition des règles d'attribution des subventions de la Loterie Nationale.
- Suppression ou limitation des intermédiaires pour que les artistes disposent le plus directement possible des moyens qui leur reviennent.

#### ▪ **Limiter l'emprise des producteurs**

Ce n'est évidemment pas le fait d'être accompagné d'un producteur qui est problématique. Ce qui est problématique, c'est qu'il soit obligatoire et que le producteur soit le récepteur de la subvention et qu'il induise donc les projets et leur forme.

Les deux scénarios doivent rester possibles : ne pas imposer la présence systématique d'un producteur ; ne pas interdire d'être associé à une galerie ou à un producteur.

- Construction de remparts pour protéger les artistes.
- Auto-développement des auteurs en-dehors des producteurs (sortir du paternalisme).
- Protection de l'aide aux scénaristes seuls dans le domaine du cinéma (aides à l'écriture).
- Définition d'un seuil minimal de coproduction qui donnera à l'artiste accès aux comptes.
- Définition des obligations de coproduction pour certains lieux.
- Obligation de valoriser, soutenir, diffuser et accompagner les trajectoires et œuvres de la FWB.
- Rétablissement d'un équilibre entre les enveloppes dévolues aux porteurs de projets et celles dévolues aux institutions culturelles.

#### ▪ **Faire confiance aux programmeurs**

Si cette proposition entre en contradiction avec le vœu largement exprimé de faire confiance et de rendre son autonomie au créateur, elle mérite cependant d'être exprimée et confrontée à un panel plus large de représentants des secteurs artistique et culturel.

Les opérateurs culturels sont financés par plusieurs niveaux de pouvoir public (communal, provincial, régional, communautaire, parfois fédéral) pour accompagner les créateurs et leur mettre à disposition leurs outils et leurs vitrines. Dans cette optique, on est en droit de se poser la question de leur responsabilité dans le soutien aux artistes (communaux, provinciaux, régionaux, communautaires, parfois nationaux) et de la confiance que les différents niveaux de pouvoir doivent en attendre. Encore faudrait-il que tous les artistes se retrouvent dans ces intermédiaires publics...



- Remplacement du système des tournées « Art et Vie » par un transfert direct des subsides aux lieux de diffusion (petits ou grands) sur base d'un projet de programmation sur 3 ou 5 ans évalué par un jury d'experts nommés par la/le Ministre de la Culture.
- Nécessité de garanties.
- Transfert des subsides de création vers des lieux pilotes de création selon le principe de responsabilisation des fonds publics (décideurs = suiveurs du projet de A à Z).

#### 4.4. Mutualiser les ressources et les besoins

Dans un environnement à enveloppes limitées, il est de notre responsabilité de faire œuvre de créativité pour rentabiliser au mieux les investissements et mutualiser les efforts au niveau des créateurs, des compagnies, des structures et des territoires.

Il s'agit notamment de mettre des espaces de création à la disposition des artistes et acteurs culturels, des lieux dont des structures tels les Comptoirs des Ressources Créatives<sup>3</sup> auraient la gestion, mais aussi et surtout la responsabilité de mettre en réseau les ressources existantes et détenues par les opérateurs.

Afin de réellement soutenir la création artistique et culturelle dans une ville ou une province, et d'en faire un axe de développement socio-économique majeur, c'est l'ensemble des freins à la création qu'il est nécessaire de lever via la mise en place d'une offre complète de services aux bénéficiaires des créateurs.

Cette offre existe souvent sous forme d'initiatives complémentaires entre lesquelles des vides subsistent. La mise à disposition d'un espace commun d'information, de formation et d'accompagnement permettra à la fois de valoriser les initiatives existantes et de combler les vides restants. A l'échelle locale, il conviendra d'identifier les services et les priorités à mettre en place à partir de ce qui existe déjà en termes d'offres et de services, comme la Ville de Namur l'a initié à travers Namur Confluent Culture<sup>4</sup>.

- Diversification des modèles d'institutions : création de coopératives artistiques et culturelles.
- Association et responsabilisation des artistes dans l'organisation d'événements ou de festivals (partenariats entre artistes et diffuseurs comme pour Ottokar ou l'édition 2015 de Namur en Mai).
- Partage des risques et des financements, solidarité et mises en commun.
- Partage des carnets d'adresse (base de données collective de promotion).
- Mutualisation des outils de diffusion (exemple de CHOM, chapiteau en ordre de marche mis à disposition pour d'autres spectacles, exemple du chapiteau de la Cie des Baladins du Miroir).
- Ouverture de lieux autogérés par les artistes.
- Bourses d'échange de bonnes pratiques sur des cas concrets, via le réseau PointCulture.
- Réseautage et relais par rapport aux médias, au politique et à l'administration (sortir du lobby individuel).
- Engagement mutualisé d'artistes (associations de frais, coopératives d'emploi, dispositifs expérimentaux, groupements d'employeurs culturels au sens large, accès mutualisé à des attachés de presse, des cadreurs, des photographes...).

<sup>3</sup> [www.comptoirdesressourcescreatives.be](http://www.comptoirdesressourcescreatives.be)

<sup>4</sup> [www.ville.namur.be/page.asp?id=5999&langue=FR](http://www.ville.namur.be/page.asp?id=5999&langue=FR)

- Mise en lien des artistes dans leur diversité (accords inter-artistiques, interdisciplinaires)
- Regroupement des énergies de différents opérateurs (AirTV, Théâtrez-moi, Conseil de la Musique...).
- Déploiement d'une nouvelle stratégie collective de diffusion du cinéma sur base d'un partenariat entre opérateurs (créateurs, exploitants, producteurs, distributeurs, opérateurs culturels, monde associatif, écoles,...) pour permettre une meilleure rencontre entre notre cinéma et son public (voir à ce sujet la contribution des Grignoux, dans la Bibliothèque du site de Bouger les Lignes).

#### 4.5. Inventer de nouveaux mécanismes de financement

##### ▪ **Adapter les règles et l'esprit du 1 % artistique**

Actuellement, 1% du budget de la construction ou de la rénovation des bâtiments publics est consacré à l'intégration d'œuvres d'art. L'idée serait d'étendre ce concept d'intégration à des pratiques actuelles et diversifiées. Par exemple, ce montant pourrait conduire à mettre en place des lieux de résidence, d'atelier et de monstration pour les artistes plasticiens.

- Adaptation aux bâtiments scolaires, éventuellement dans une moindre mesure.
- Collaboration avec la/le Ministre wallon du Patrimoine.

##### ▪ **Soutenir l'émergence de coopératives d'artistes**

Un nouveau modèle doit être imaginé, de manière transparente avec l'ONEM, pour abriter les artistes et les métiers artistiques qui exercent une activité artistique reconnue par la FWB (diffusion, bourse, intervention dans des écoles, participation à des projections...).

- Création d'une structure juridique et d'un modèle économique valorisant le statut d'artiste.

##### ▪ **Inciter l'investissement artistique**

Les artistes sont des employeurs générateurs de richesses publiques et non des consommateurs de subventions. La culture est réellement un pôle économique d'emploi très important avec de larges retours économiques.

Les Régions et les Communautés doivent travailler ensemble à la création de nouveaux dispositifs qui suscitent l'investissement privé.

- Défiscalisation (exemple positif de la CCAS en France : argent investi dans la Culture par défiscalisation, pot commun géré paritairement et publiquement).
- Diminution de taxe en contrepartie d'investissements culturels.
- Extension du tax-shelter aux autres arts.
- Création d'un site de financement participatif public.

##### ▪ **Garantir un pourcentage des aides aux créateurs**

Un pourcentage défini des différentes aides à la production doit être dévolu aux auteurs et réalisateurs qui sont les premiers moteurs des œuvres en FWB et à ce titre également pourvoyeurs d'emplois.

## 5. DES PARTENAIRES EN SOUTIEN À L'ACTION CULTURELLE EN FWB

Pour mettre en œuvre sa nouvelle politique culturelle axée autour de l'artiste, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'appuiera sur ses partenaires historiques qui devront saisir l'opportunité de se positionner dans un nouveau paysage artistique et culturel moderne et innovant.

Les institutions et autres partenaires culturels n'ont pas toujours les moyens de leurs ambitions. Une clarification des missions et moyens de chacun accroîtra la lisibilité des chaînons de soutien dans le parcours des œuvres et des artistes, dans chaque secteur.

### 5.1. Informer et promouvoir grâce à PointCulture

Les PointCulture sont en crise d'identité depuis leur nouvelle dénomination. Ils disposent de professionnels du contenu et de passionnés au service des médias. En outre, ils développent de nouveaux services d'information et de formation à l'attention des artistes.

Nous y voyons le guichet décentralisé tant sollicité, ainsi que le relais promotionnel des artistes de chez nous. Nul doute qu'ils sauront prendre en main ces nouvelles missions et qu'ils contribueront à remettre les artistes au centre, y compris dans l'esprit du public et des médias.

### 5.2. Créer et diffuser à travers le réseau des centres culturels (115)

Les centres culturels sont le premier diffuseur en FWB et le seul réseau de diffusion décentralisé organisé. Ils doivent renforcer leur rôle dans la diffusion des talents et des artistes de la FWB et de leur territoire de référence, y compris concernant les artistes numériques et plasticiens.

Les outils et les infrastructures financés par la FWB doivent permettre aux artistes de travailler dans les meilleures conditions possibles. Le réseau des centres culturels doit remplir pleinement cette mission en s'impliquant très tôt dans le processus de création, en permettant aux artistes locaux d'entrer résidence dans le respect des lois sociales.

A ce titre, le Centre culturel Marcel Hicter (La Marlagne) doit servir de lieu pilote de la création en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le réussit Latitude 50, le pôle des arts du cirque et de la rue (Marchin), ou l'Espace Catastrophe (Bruxelles). Actuellement, cet outil est essentiellement à usage de l'éducation permanente ; il doit redevenir un outil au service de la création artistique, et pas uniquement en arts de la scène !

Si ces conditions ne peuvent être rencontrées, c'est que l'heure des choix a sonné.

### 5.3. Lire et écrire dans les réseaux de Lecture publique

Autre organe décentralisé, la bibliothèque a vu ses missions et son image changer radicalement pour s'intégrer davantage dans le tissu local, pour promouvoir la lecture et l'écriture, en partenariat avec tous les métiers du livre.

- Formation et intérêt des bibliothécaires.
- Obligation de tenir un rayon littérature FWB.

## 5.4. Faire travailler nos artistes dans les Centres d'Art Dramatique

L'argent public doit servir à nourrir la création endogène. A ce titre, les Centres d'Art Dramatique et les autres lieux de création se mettront au service exclusif des artistes vivant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les projets internationaux seront pris en compte pour peu qu'ils émanent d'initiatives d'artistes de la FWB ou qu'ils les concernent majoritairement.

## 5.5. Diffuser nos talents dans les événements récurrents (festivals)

L'espace public constitue une réelle opportunité de découvrir des formes d'expressions nouvelles. La Fête de la Musique, les Fêtes de Wallonie ou de la Francophonie, les Journées du Patrimoine... en sont autant d'occasions. Malheureusement, ces événements n'explorent que trop rarement de nouvelles expériences audacieuses.

- Meilleure adéquation des programmations des organisations publiques avec la diversité culturelle en FWB, mélange des genres, des disciplines et des thématiques.

Les artistes de la FWB doivent pouvoir accéder aux scènes, petites ou grandes, financées en tout ou en partie par la FWB, au prorata de l'investissement consenti.

Certaines structures pratiquent une concurrence déloyale. Elles devront assainir leur gestion de l'argent public et considérer l'ensemble des opérateurs comme des partenaires et non des concurrents.

- Suppression des sociétés-écrans créées pour solliciter et recevoir des subsides.
- Uniformisation de la forme juridique des festivals (asbl ou sprl, pas les deux).
- Suppression des pratiques d'exclusivité.
- Etablissement d'une politique tarifaire homogène des cachets artistiques.
- Renforcement des obligations des opérateurs en matière de programmation, de gestion et d'accueil des publics.

## 5.6. Travailler avec la RTBF et les télévisions communautaires

- Dialogue entre artistes et responsables rédactionnels.
- Multiplication des captations des arts vivants.
- Circulation de l'information artistique et culturelle.
- Soutien d'une actualité hebdomadaire en télévision, dans l'esprit de *D'art d'art* (capsules promotionnelles de la culture en FWB, avant le JT, interdisciplinaires).
- Remise en question de la composition, l'objet, la marge de manœuvre et la fréquence des réunions de la plateforme de concertation RTBF (organisation de réunions mensuelles hors les murs comme durant le mandat du Ministre Henry Ingberg).
- Externalisation de la gestion des contenus de la RTBF.
- Reconnaissance des artistes de la FWB qui gravitent entre *The Voice* et les people.
- Renforcement du rôle des télévisions et radios locales (partenariats pour l'ensemble du secteur via les contrats-programmes des télévisions locales).
- Confiance aux ressources et compétences endogènes pour attribuer les emplois liés à la création et à la diffusion, avant de démarcher à l'international.

## 5.7. Villes, communes et provinces

A l'échelle locale, les villes, communes et provinces sont les partenaires privilégiés de la politique culturelle de la FWB, soit qu'elles cosignent des contrats-programmes, soit qu'elles bénéficient de subsides, soit qu'elles organisent des événements subsidiés par la FWB.

La FWB doit les inciter et les aider à rédiger une politique culturelle spécifique, intégrant notamment des clauses artistiques dans les marchés publics, y compris de travaux, d'urbanisme, d'environnement, d'aménagement du territoire, d'éducation... A cet effet, un service décentralisé sera mis à la disposition des Villes et des Provinces par l'autorité communautaire.

La proximité des pouvoirs locaux favorisera le développement d'outils et d'infrastructures mutualisés sur leur territoire.

## **PARTIE 4**

### **LIGNE D'HORIZON – PERSPECTIVES**

#### **1. VERS UN CHANGEMENT DE POINT DE VUE**

54

Hier, la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles était basée sur l'institution et déséquilibrait l'artiste dans une forme du continuum sans rupture fondamentale. Du côté néerlandophone, les politiques culturelles sont en rupture depuis longtemps. Il est grand temps de rompre avec des pratiques d'un autre temps.

Notre schéma structurel actuel entérine et conditionne une division artistique qui appartient au passé. Le secteur en souffre sur le plan économique et ne sait plus à quelle case se vouer !

Les lignes de force qui rythment les recommandations du secteur invitent à changer de paradigme et de régir les relations de l'administration et du politique, horizontalement et non verticalement comme c'est le cas depuis des temps immémoriaux.

Avant d'aborder cette transversalité qui va opérer une véritable révolution copernicienne dans la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il conviendra de faire le point sur chaque discipline ou famille de discipline. Le chemin vers les généralisations fera étape par des consensus sectoriels.

#### **2. VERS UNE LEGITIMATION ET UNE REPRESENTATIVITE**

Pour le moment, les contingences disciplinaires ne sont pas les mêmes. Pour évoluer harmonieusement d'une vision sectorielle à une vision transversale, générale et désintéressée, reste à approfondir la réalité de chaque discipline pour ensuite remettre en cause la sectorisation et globaliser les recommandations exprimées lors de la première phase de Bouger les Lignes.

La question des arts plastiques est à cet égard un symptôme important, sous-représenté et déstructuré.

Les présidents de coupole orientent très fort les origines des participants. Pour compléter les avis exprimés lors de la première phase, la consultation sera étendue à des secteurs plus discrets (arts plastiques, danse, musique classique, musées, galeries...) et verra accroître la participation des artistes eux-mêmes.

Ce rapprochement permettra aussi de dépasser les craintes et les frustrations que chaque perspective de réforme suscite.

### 3. VERS UNE METHODOLOGIE ET UN CALENDRIER CONCRETS

- ***Diffusion publique du document***
  - Septembre 2015
- ***Présentation publique de la synthèse et relance du processus***
  - 26 septembre 2015
- ***Confrontation et approfondissement sectoriel des propositions par tables publiques représentatives***
  - 30 septembre – 15 novembre 2015
- ***Recommandations finales***
  - 15 décembre 2015
- ***Expertises technique, juridique et administrative***
  - 2016
- ***Priorisation et opérationnalisation***
  - 2016